

L'ACTIVITÉ 2016 EN SANTÉ- SÉCURITÉ TRAVAIL



EFFECTIFS ET POPULATION

Équipes SST MSA	p. 4-5
Populations concernées	p. 6-7

FONDEMENTS DU PLAN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2016-2020

Prévention primaire et Promotion de la Qualité de Vie au Travail	p. 8
Stratégie de prévention primaire – Enseignement agricole	p. 9

PRIORITÉ DU PLAN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2016-2020

Agir sur le risque animal bovin lait – bovin viande auprès des exploitants	p. 10-11
Agir sur le risque animal dans la filière hippique auprès des professionnels de la filière	p. 12-13
Agir sur le risque chimique – action centrée sur les agents chimiques dangereux, cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques	p. 14-15
Agir sur la conception des machines	p. 16-17
Améliorer la prévention des accidents de chutes de hauteur	p. 18-19
Agir sur les déterminants des situations de travail générateurs de Risque Psycho sociaux	p. 20-21
Agir sur la prévention des Troubles Musculo Squelettiques pour les non-salariés dans les secteurs bovins lait, culture et élevage non spécialisé et viticulture	p. 22-23
Employabilité des actifs agricoles et préservation de la santé au travail	p. 24-25

FILIÈRES

Bilan des actions menées et des mesures déployées auprès des filières agricoles	p. 26-27
Dispositifs techniques et financiers	p. 28
Observatoires	p. 29

ÉTUDES ET ENQUÊTES

Études épidémiologiques et biométriologiques	p. 30
Surveillance de la santé au travail des professionnels et connaissance des activités de travail et des risques associés	p. 31
Observatoires	p. 32

INSTANCES DE PRÉVENTION

PST3 – CPHSCT - AISS	p. 33
----------------------------	-------

FONCTIONS SUPPORTS

SSTa – Evaluation des actions SST	p. 34-35
---	----------

PROMOTION DES ACTIONS

Valorisation et promotion des politiques sociales	p. 36
---	-------

CAISSES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ SOCIALE (CGSS)

Activité et actions menées dans les départements d’Outre-Mer	p. 38-39
--	----------

Rapport d'activité 2016 en Santé Sécurité au Travail

Comité de pilotage :

M.CAYON, L. ESTEVE, S. de la FABREGUE, P. HEURTAUT,

H. MOUFTADI, I. VANICEK

Coordination éditoriale : I. VANICEK

Conception graphique : Capedito

Crédits photos : J.M. Nossant, D. Eugene, P. Maurein, F. Beloncle,

D. Le Scour, P. Aucante, T. Lannie, C. WATIER, Istock-photo,

Fotolia.com et Author's Image - CCMSA - Service Image(s)

- Droits réservés

Merci à l'ensemble de l'équipe de La Direction de La Santé Sécurité au Travail de La CCMSA pour ses contributions.



Patrice Heurtaut, Directeur de la Santé Sécurité au Travail, CCMSA

Le plan Santé-Sécurité au Travail (SST) 2016-2020, qui s'inscrit dans une logique de gestion du risque, est construit avec le réseau des MSA. Contrairement aux plans précédents, toutes les priorités sont assorties d'actions qui sont déclinées localement dans chacune des 35 MSA, les CAAA et les CGSS. Aux travers de ces actions on retrouve les fondements du plan, basés sur une stratégie de prévention primaire qui est également la première des orientations du PST3.

Au-delà de la pluridisciplinarité de nos services SST, le plan SST 2016-2020 met en avant la transversalité et le travail avec les différents services des MSA, nos partenaires et nos élus.

On peut citer les actions de maintien dans l'emploi, au travers de la sensibilisation des médecins traitants au dispositif de la visite de pré-reprise, la mobilisation des cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi suite au repérage des travailleurs en situation fragile avec risque de désinsertion professionnelle, et aussi certaines actions comme la démarche « Et Si On Parlait du Travail » destinée aux exploitants agricoles et qui permet de réunir un public important.

Nous collaborons activement avec les institutions de prévention partenaires (ANSES, INRS, Santé Publique France...), et le succès en octobre 2016 du colloque de la section agricole de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) témoigne de cette reconnaissance.

En 2016, toutes les MSA se sont impliquées dans la mise en œuvre de la première année de ce nouveau PSST et de nombreuses actions ont été menées sur les territoires. En dehors des actions du plan, l'investissement des équipes a été majeure sur les risques spécifiques agricoles (risques phytosanitaire, machine, animal...).

Ce bilan 2016 est le résultat de l'engagement des équipes SST et je tenais à les en remercier.

Bonne lecture.
Patrice HEURTAUT

EFFECTIFS ET POPULATION

■ Équipes SST MSA

Les équipes SST en MSA

► BILAN DES EFFECTIFS

CHIFFRE MSA

On recense **34 services de Santé- Sécurité au Travail** et pour une MSA (Charentes) **une association de santé au travail et un service de prévention des risques professionnels.**

En 2016, le réseau SST est composé (effectifs et équivalent temps plein (ETP) dédiés à la SST) :

- Des équipes pluridisciplinaires de santé au travail :
 - 317 médecins du travail équivalant à 291,3 ETP
 - 112 infirmiers de santé au travail équivalant à 108,7 ETP
 - 307 secrétaires et assistants médico-administratifs pour la santé au travail équivalant à 269,9 ETP
- Des équipes de Prévention des risques Professionnels (PRP) :
 - 246 conseillers en prévention PRP équivalant à 237,7 ETP
 - 143 secrétaires et assistants PRP équivalant à 77,1 ETP

L'effectif total est de 984,7 ETP.

Source: SID RH

CCMSA

La direction de la SST de la CCMSA est composée de deux entités :

- L'Echelon National de la Santé-Sécurité au Travail comprenant le Collège Médical et le Département Prévention des Risques Professionnels,
- Le Département Expertise, Pilotage et Suivi budgétaire (comprenant le Service Appui au Pilotage et Suivi budgétaire).

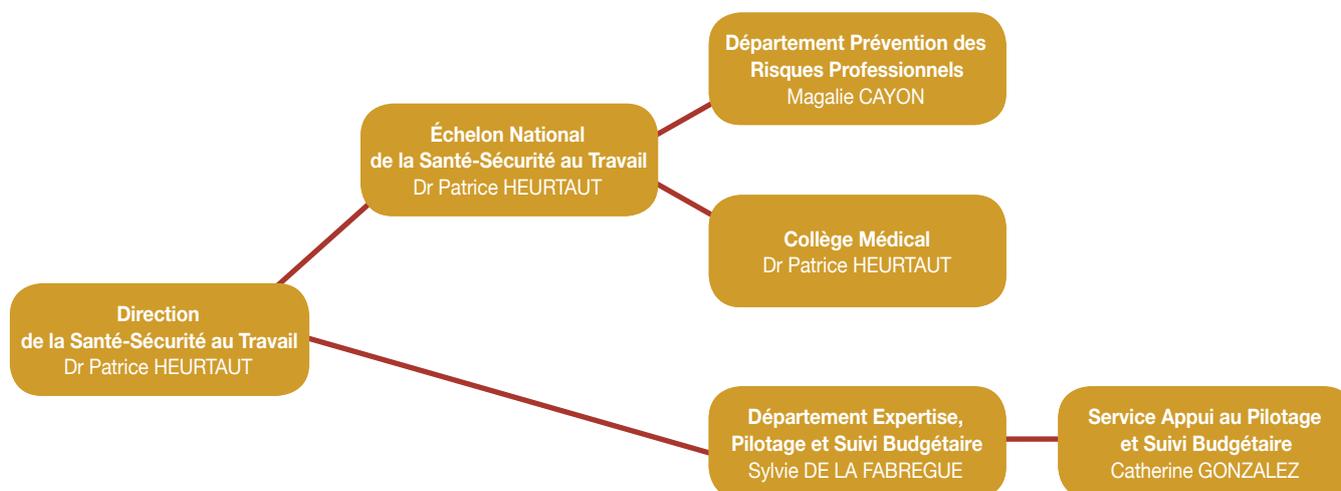
En 2016, la direction SST est composée (ETP) de :

- 1 directeur SST (1 ETP)
- 3 médecins nationaux du travail équivalant à 2,1 ETP
- 1 ETP infirmier de santé au travail (1 ETP)
- 4 secrétaires et assistants équivalant à 3,8 ETP
- 4 responsables administratifs équivalant à 3,9 ETP
- 10 conseillers nationaux en prévention équivalant à 9,6 ETP
- 11 chargés de missions/chargés d'études équivalant à 9,6 ETP

L'effectif total est de 31 ETP.

Source: CCMSA

► ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL (DSST) DE LA CCMSA

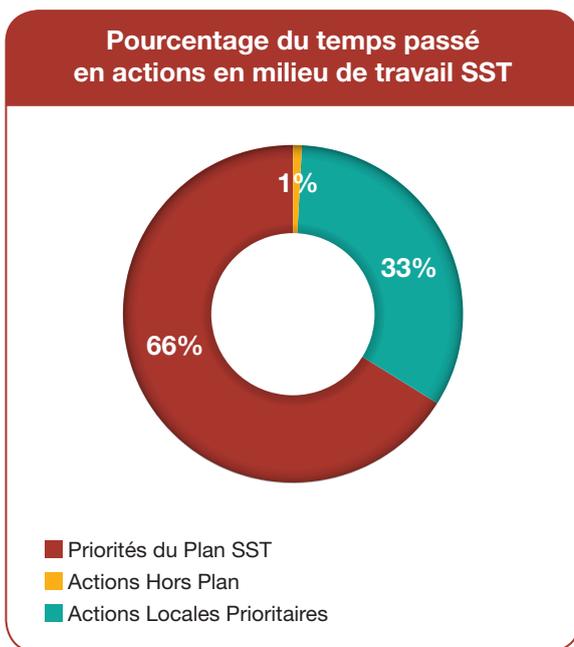
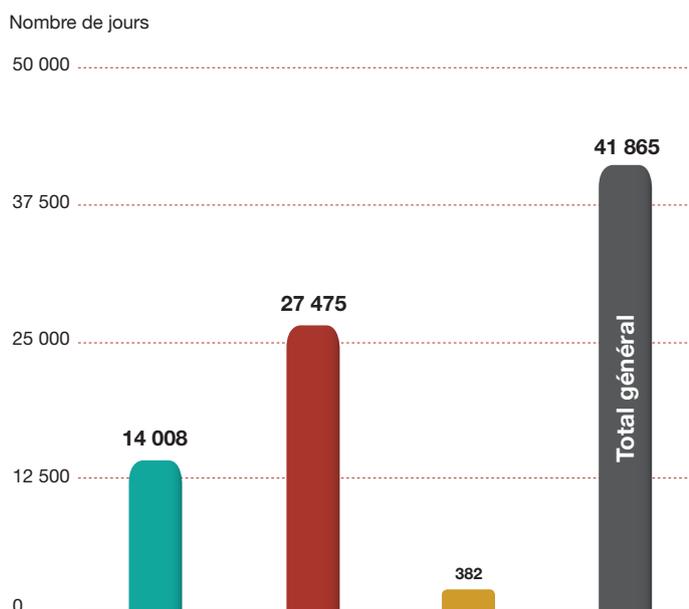


Source: CCMSA

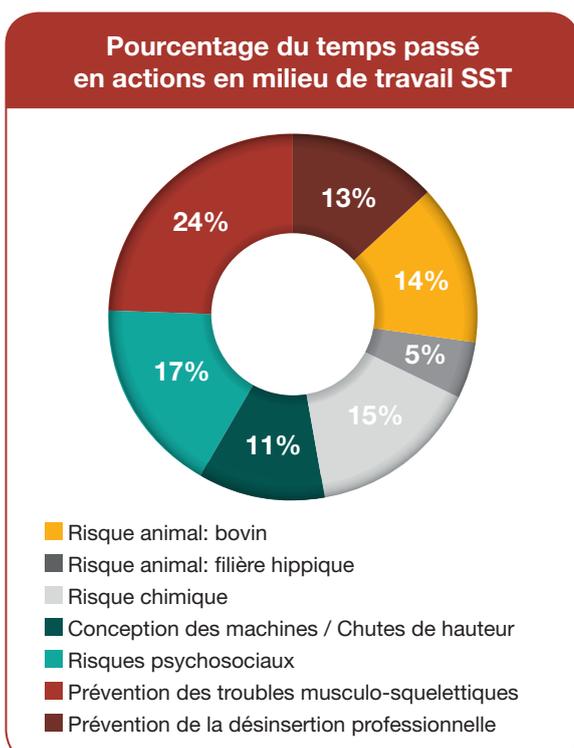
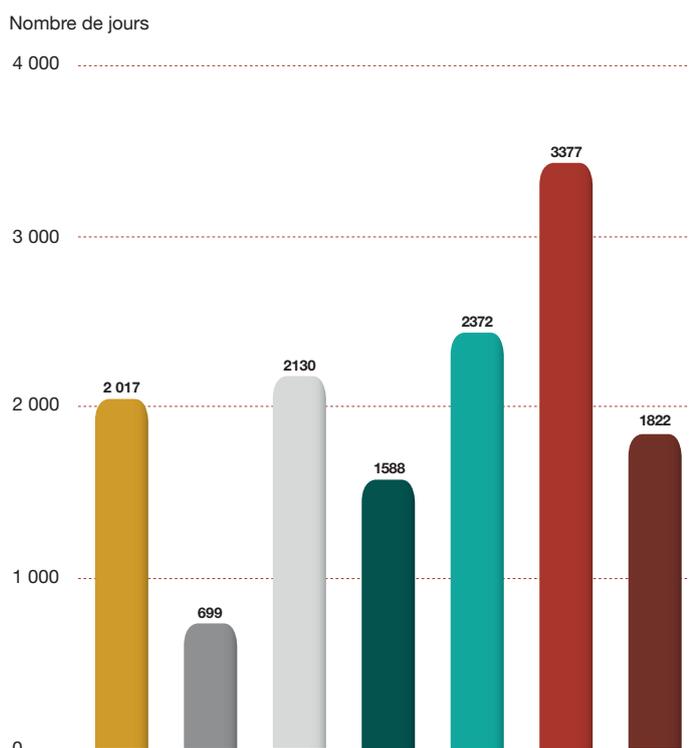


Temps des équipes SST consacré aux différentes thématiques

► TEMPS CONSACRÉ AUX ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL SST



► TEMPS PASSÉ GLOBAL AU TITRE DES PRIORITÉS DU PLAN, RÉPARTI EN PRIORITÉ



Source : 35 MSA – SID META II Santé Sécurité au Travail 2016

EFFECTIFS ET POPULATION

■ Populations concernées

La population des non-salariés agricoles et l'emploi

▷ RÉPARTITION PAR STATUTS

Nombre d'affiliés au cours de la période	Année 2015	Année 2016	Évolution 2015/2016
Chef d'exploitation	481 747	476 418	-1,1%
Conjoint chef d'exploitation	37 698	35 115	-6,9%
Aide familial	5 521	5 330	-3,5%
Solidaire	62 089	61 463	-1,0%
Tous Statuts Non-salariés	587 055	578 326	-1,5%

Source: SAAEXA 2016

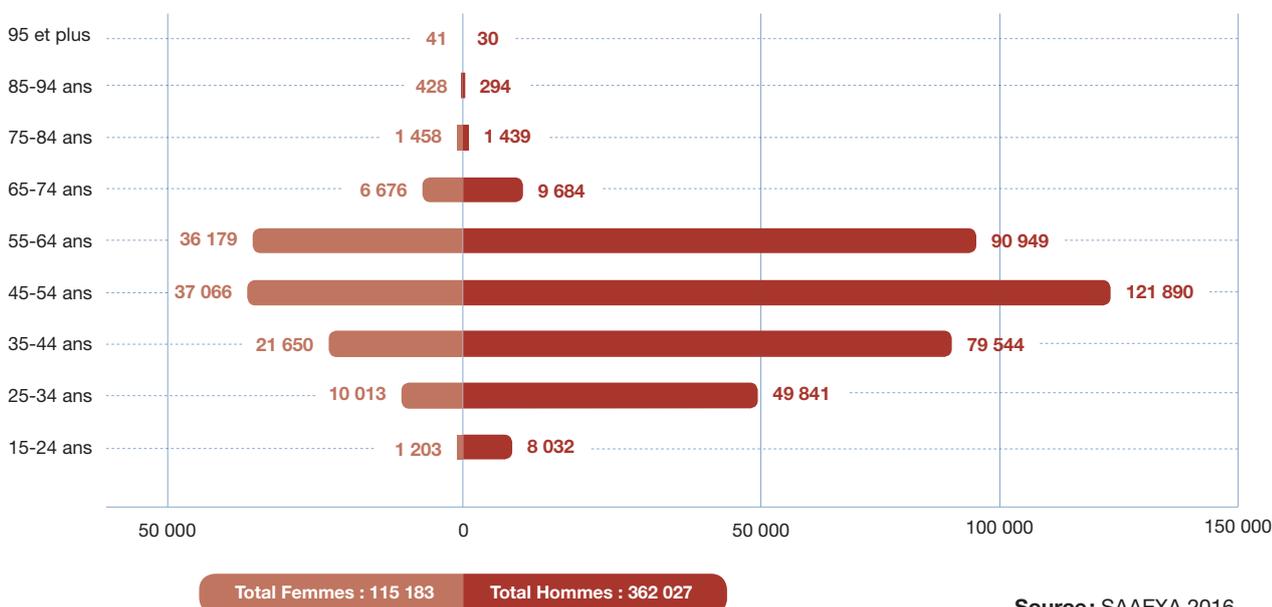
▷ RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS AGRICOLE

Nombre d'affiliés au cours de la période	Année 2015	Année 2016	Évolution 2015/2016
Cultures et Elevages	545 432	536 547	-1,6%
Entreprises de Travaux Agricoles Jardins et Espaces Verts	5 856	5 741	-2,0%
Travaux forestiers	35 534	35 832	-0,8%
Organismes Professionnels Agricoles	233	206	-11,6%
Total des actifs Non-salariés	587 055	578 326	-1,5%

Source: SAAEXA 2016

Démographie des non-salariés agricoles

▷ PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION PAR SEXE DES CHEFS D'EXPLOITATION



Source: SAAEXA 2016



La population des salariés agricoles et l'emploi

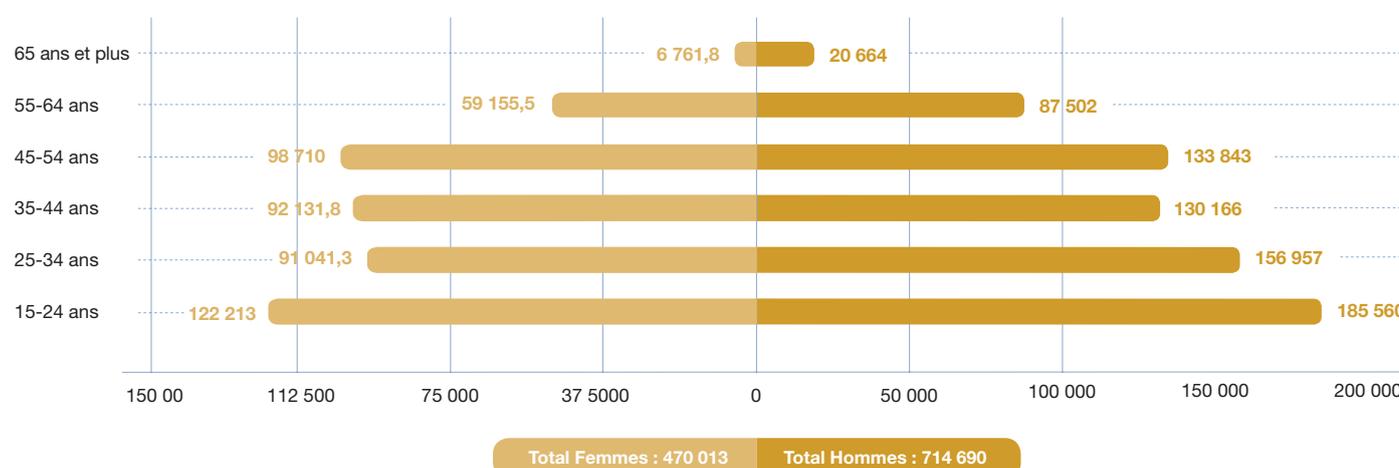
▷ RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS AGRICOLE

Nombre d'affiliés au cours de la période	Année 2015	Année 2016	Évolution 2015/2016
Cultures et élevages	539 913	536 707	-0,6%
Travaux forestiers	25 640	25 411	-0,9%
Entreprises de Travaux Agricoles	108 530	112 496	3,7%
Artisanat rural	2 680	2 423	-9,6%
Coopération	125 847	127 576	1,4%
Organismes Professionnels Agricoles	205 830	206 652	0,4%
Activités diverses	172 338	173 438	0,6%
Total actifs salariés	1 180 778	1 184 703	0,3%

Source: SISAL 2016 (chiffres provisoires)

Démographie des salariés agricoles

▷ PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION PAR SEXE DES SALARIÉS AGRICOLES



Source: SAAEXA 2016 (chiffres provisoires)

Total actifs agricoles salariés et non-salariés

Nombre d'affiliés au cours de la période	Année 2015	Année 2016	Évolution 2015/2016
Salariés (Nbre trimestriel moyen)	1 180 778	1 184 703	0,3%
Non-salariés	587 055	578 326	-1,5%
Total des actifs salariés et non-salariés	1 767 833	1 763 029	-0,3%

QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION PRIMAIRE ?

La prévention primaire est entendue comme étant une démarche qui vise à éliminer ou réduire le plus en amont possible, les facteurs de risque à l'origine de la survenance des accidents du travail ou des maladies professionnelles. La prévention primaire nécessite une approche qui englobe la conception des lieux de travail, l'organisation du travail et le management, les exigences de la production sur l'activité réelle de travail... La prévention primaire se décline à travers l'ensemble des actions et priorités du plan SST de la MSA, mais c'est également la première des orientations du Plan Santé Travail 3 (PST3).

Agir en prévention des risques professionnels en investissant le champ de la Qualité de Vie au Travail

La qualité de vie au travail (QVT) englobe différents aspects : le contenu du travail, son organisation, les conditions de travail, les relations entre les acteurs, le pouvoir d'agir et de s'exprimer sur le travail, dont la finalité est de permettre aux acteurs de faire du travail de qualité tout en s'épanouissant. Cette thématique, devenue un axe stratégique du PST3 et faisant l'objet d'un accord national interprofessionnel, a logiquement intégré les orientations stratégiques du PSST 2016-2020 de la MSA.

À partir de ces éléments, la volonté de la MSA est de développer sur les cinq années à venir, pour l'ensemble du réseau SST, une vision et une démarche commune d'amélioration des conditions de travail en s'appropriant le concept de la QVT.

2016 a été une année de préparation des deux axes qui seront développés à partir de 2017 :

- La réalisation d'un argumentaire orienté vers la stratégie et les préoccupations des dirigeants pour que les entreprises intègrent les questions de SST dans leur projet d'évolution. Pour cela, la CCMSA a préparé une étude sur les préoccupations des chefs d'entreprises agricoles et sur la place de la SST dans leur entreprise. Les résultats de cette étude, disponibles en 2017, serviront à construire cet argumentaire.
- L'élaboration d'une démarche QVT : un groupe de travail avec le réseau des MSA aura pour objectif de construire une méthodologie de mise en place d'espaces de discussion sur le travail puis d'élaborer des journées d'échanges pour le réseau SST sur leur façon d'aborder le travail réel.

Conception aménagement des lieux de travail

La MSA¹ développe les compétences de son réseau de conseillers en prévention, d'infirmiers en santé au travail et de médecins du travail dans l'objectif d'être capable d'accompagner les entreprises agricoles dans leurs projets d'investissement et de transformation de lieux de travail. Les préventeurs se forment à identifier les problématiques de travail, à connaître les caractéristiques des conduites de projets d'investissement. Ils bénéficient du témoignage d'entreprises accompagnées selon la méthode, mettent en œuvre la méthodologie acquise et contribuent à des retours d'expérience.

Cette approche développée sous forme de formation-action-REX², basée sur l'approche ergonomique, permet à chaque préventeur formé de développer des actions de prévention primaire dans son activité au quotidien. En 2016, 7 projets d'accompagnement ont fait l'objet d'une demande de dispositif financier « prévention primaire » auprès de la CCMSA. 12 préventeurs ont participé à un REX (témoignage organisé sur les cas concrets qu'ils ont pu mettre en œuvre suite à la formation-action).

¹La MSA Grand Sud à l'origine du projet en 2009 puis la CCMSA à partir de 2013

²REX: Retour D'EXpérience



Évaluation de la convention pour l'intégration de la SST dans l'enseignement agricole

L'année 2016 a été consacrée à l'évaluation de la seconde convention cadre nationale pour l'intégration de la SST dans l'enseignement agricole. Les résultats de cette évaluation serviront lors de l'élaboration d'une nouvelle convention pour l'intégration de la SST dans l'enseignement agricole. Deux campagnes d'enquêtes ont été menées: l'une auprès des établissements d'enseignement agricole et l'autre auprès des enseignants des établissements, sur la base du volontariat.

Les premiers résultats qui se dégagent sont les suivants:

- Les accidents lors de la pratique d'activité sportive et durant les périodes de formation professionnelle sont les principales sources de risque pour respectivement 87% et 54% des chefs d'établissement interrogés. Cette perception est confortée par l'accidentologie observée par la MSA ;
- 60% des chefs d'établissement affirment que leur projet d'établissement comporte des objectifs en matière de prévention des risques professionnels.

Ces objectifs sont majoritairement relatifs à l'intégration de la SST dans les enseignements et à la formation de sauveteurs secouristes du travail agricole. Un peu moins de la moitié des établissements ont un projet d'établissement qui ne comporte pas d'objectif de prévention des risques professionnels. La prévention primaire est à accentuer dans l'ensemble des établissements;

- Le développement d'outils de traçabilité et de suivi des entreprises en fonction des conditions d'accueil et de sécurité qu'elles réservent aux stagiaires reste encore peu fréquent (25%) ;
- 4 chefs d'établissements interrogés sur 5 tirent un bilan positif de l'évolution de l'intégration de la SST dans l'enseignement.
- Les principes de la SST ne font pas l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'enseignement pour un peu moins de 60% des enseignants interrogés. L'assimilation de ces principes est plutôt appréciée lors des exercices pratiques (pour 72% des enseignants).

Élaboration d'un guide référentiel sur les risques potentiels spécifiques du milieu agricole dans le cadre de l'avis médical préalable à l'affectation des mineurs aux travaux réglementés

L'affectation des jeunes en formation agricole aux travaux réglementés nécessite un avis médical annuel, qui peut être assuré par des médecins généralistes conventionnés avec les établissements d'enseignement. Afin d'éclairer les médecins généralistes sur les risques potentiels spécifiques du milieu agricole, un guide référentiel a été élaboré, avec les services de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture.



■ Agir sur le risque animal bovin lait – bovin viande auprès des exploitants

Mettre en place des formations « manipulation-contention des bovins » et « comprendre son troupeau pour travailler en sécurité avec son chien de troupeau »



PAR FLORIAN DASSÉ,

CONSEILLER NATIONAL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, CCMSA

Les formations « manipulation et contention » des bovins et « comprendre son troupeau pour travailler en sécurité avec son chien » sont proposées et co-animées depuis plusieurs années par des formateurs de l'Institut de l'Élevage et par les conseillers en prévention. Ces formations ont des objectifs différents :

La première porte sur la découverte du comportement des bovins et l'approche de l'environnement de l'animal à partir de ses cinq sens. Cette formation présente des éléments de contention fixe ou mobile qu'un éleveur peut mettre en œuvre au travers de son travail quotidien avec les animaux. Il s'en suit une partie pratique avec la manipulation de bovins.

La deuxième s'inscrit dans le prolongement d'un parcours de formations intitulé « Education et dressage du chien » proposé par des structures partenaires. Elle a pour objectif de donner aux éleveurs les clés d'analyse :

- de la perception sensorielle des bovins,
- de l'organisation sociale du troupeau en l'absence et en présence du chien permettant de comprendre la notion de hiérarchie,
- pour l'identification des animaux meneurs/suiveurs et adapter son comportement.

Cette formation doit permettre de prendre conscience des facteurs clés de réussite pour la mise en place d'une relation de qualité Homme – animal – chien sur l'exploitation. Elle permet d'identifier les situations de travail pour lesquelles l'utilisation du chien est bénéfique et sécuritaire pour l'éleveur et le troupeau. Depuis 2015, ce sont 6 formateurs qui sont en mesure d'animer cette formation sur le territoire et de mieux répondre aux besoins.

« Depuis plus de 40 ans, de par l'importance des élevages dans l'agriculture, les équipes SST se mobilisent sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. »

933 éleveurs formés à la manipulation-contention des bovins ou au travail en sécurité avec son chien de troupeau en 2016.

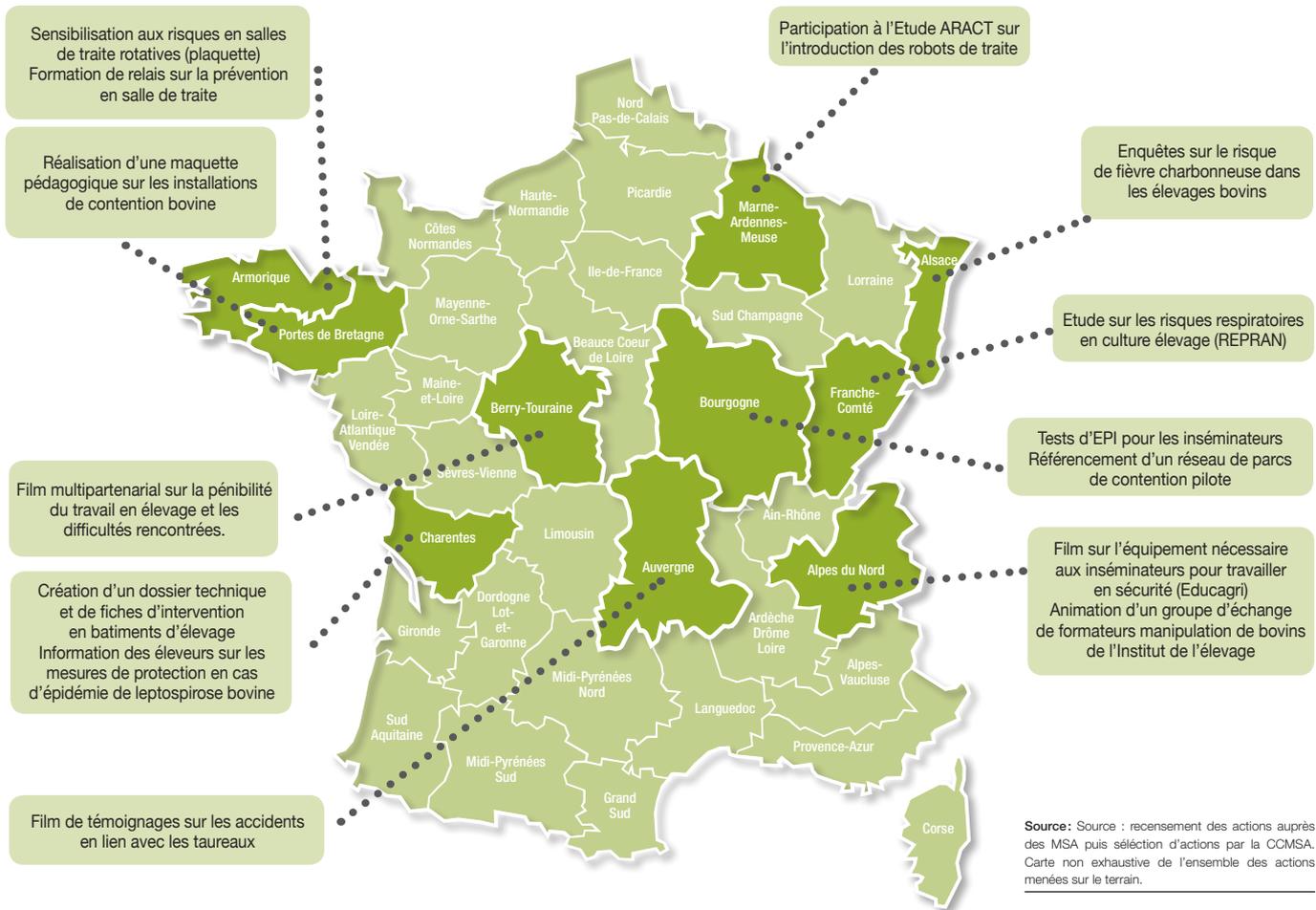
Sinistralité

- 56,4% des AT chez les non-salariés sont en lien avec le risque animal (bovin et autres espèces).
 - 18,6% des AT chez les non-salariés impliquent un animal (élément matériel = bovin et autres espèces).
- Les secteurs de productions animales élevage bovins viande – bovins lait sont ceux parmi les plus accidentogènes. Les activités des victimes les plus représentées sont la manipulation-contention des animaux, les soins aux animaux puis les récoltes de productions animales.

Source : Département Gestion Du Risque 2015 – CCMSA



Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR UNE ACTION NATIONALE



Les vidéos sur le chien de troupeau

QUEL EST L'OBJECTIF ?

Trop souvent, les éleveurs novices avec le chien de troupeau sont démunis pour le choix du chiot, les exercices à réaliser, ... les 7 vidéos d'auto-formation ont pour objectif de présenter le rôle de la MSA et notamment son activité liée à la Santé Sécurité au Travail, l'offre de formation spécifique au chien de troupeau et l'engagement nécessaire pour l'éducation et le dressage d'un chien, les différents partenaires impliqués.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les éleveurs intéressés par l'acquisition d'un chien de troupeau.

COMMENT S'EST DÉROULÉE L'ACTION ?

Les vidéos sont issues d'un travail collaboratif entre l'Institut de l'Élevage, quatre MSA et la CCMSA.

“ Ces vidéos complètent l'offre de formation proposée aux éleveurs. ”

■ Agir sur le risque animal dans la filière hippique auprès des professionnels de la filière

Intégrer la gestion de la chute dans la formation des futurs cavaliers professionnels



PAR CATHERINE RUHLMANN,
CONSEILLÈRE NATIONALE EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, CCMSA

L'analyse de l'accidentologie en filière hippique met en évidence que la majorité des accidents du travail de la filière sont des chutes de cheval. La MSA s'engage sur la formation des futurs professionnels de la filière hippique à la prévention des traumatismes graves pouvant émaner de la chute de cheval, en mettant en place une formation « gestion de la chute de cheval » pérenne et intrinsèque à leur parcours de formation.

Ce dispositif ambitionne de :

- sensibiliser les futurs professionnels montant à cheval, à la sécurité ;
- apporter une piste d'action dans la prévention des traumatismes graves consécutifs à une chute de cheval ;
- faire progresser de manière générale la santé-sécurité au travail dans ce milieu.

Pour acquérir les bons réflexes et certains mouvements qui peuvent éviter les traumatismes graves, il faut entraîner le cavalier à adopter une position spécifique du corps lors de la chute.

“ Comme il est impossible d'éviter les chutes de cheval, l'objectif est d'en limiter les impacts et la gravité. ”

Les cavaliers peuvent acquérir les mécanismes sécuritaires leur permettant de mieux appréhender la chute (mobiliser son corps dans l'espace, anticiper l'impact et l'après chute, ...)

L'utilité et la pédagogie des formations de gestion de la chute ont été éprouvées par les MSA. Ces formations sont reconnues d'intérêt général en termes de santé et de sécurité au travail.

19 établissements scolaires hippiques ont intégré une formation à la gestion de la chute dans leur formation en 2016.

Sinistralité

Plus de ¾ des accidents dans la filière hippique sont en lien direct avec le cheval. Dans 68% des cas l'accident a eu lieu à cheval et les ¾ de ces AT sont des chutes de cheval.

Source : SID ATMP 2015 – CCMSA





Exemples d'actions locales menées par les MSA

La MSA de Picardie a mis en place un challenge « équisanté » avec les MFR de Picardie. Il consiste en un programme de formations (secourisme, comportement équin, PRAP, ...) dispensées tout au long de l'année à une centaine d'élèves par les moniteurs des MFR, les conseillers en prévention des risques professionnels de la MSA de Picardie et un comportementaliste équin. Ce programme de formation se clôturant par un challenge

entre les équipes des MFR sur des épreuves ayant un lien avec les formations organisées.

Les MSA Côtes Normandes et Mayenne Orne Sarthe ont participé à l'organisation d'un colloque régional sur la thématique « La Santé et la Sécurité au travail : Quels enjeux pour l'exploitation équine ? » avec le Conseil des Chevaux de Normandie.



ZOOM SUR UNE ACTION NATIONALE



❖ L'ouvrage « Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité », pour le professionnel de la filière hippique.

► QUEL EST L'OBJECTIF ?

L'ouvrage a un objectif de formation sur la sécurité en milieu équestre. Il formalise les résultats de la thèse CNRS cofinancée par la CCMSA « Stress et Bien-être chez le cheval : Facteurs d'influence et relation à l'homme », sous forme de recommandations sur la gestion du cheval et de son environnement afin d'améliorer la sécurité des professionnels du secteur hippique.

► QUI EST CONCERNÉ ?

Elèves en formation et professionnels du secteur hippique.

► COMMENT S'EST DÉROULÉE L'ACTION ?

L'ouvrage a été rédigé par le CNRS, Laboratoire d'Ethologie de l'université de Rennes 1 en collaboration avec la CCMSA.

« Ce livre reprend les bonnes pratiques issues des thèses analysant les facteurs de bien-être du cheval et de sa relation à l'homme. »

■ Agir sur le risque chimique – action centrée sur les agents chimiques dangereux, cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques

Accompagner les entreprises à la réalisation de l'Evaluation du Risque Chimique via l'outil SEIRICH



PAR JEAN-CHRISTOPHE GARNIER,
CONSEILLER NATIONAL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, CCMSA

En 2016, les préventeurs de la MSA (médecins du travail, conseillers en prévention et infirmiers en Santé au Travail) ont été formés à l'outil d'évaluation des risques chimiques SEIRICH (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel).

L'objectif est que les 35 MSA disposent de 1 à 2 référents locaux ou formateurs SEIRICH et puissent ensuite démultiplier leurs connaissances à leurs collègues et agir auprès des entreprises.

Après avoir été formés par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), le conseiller national en prévention chargé du risque chimique de la CCMSA et 5 préventeurs représentant les 5 grandes régions institutionnelles MSA ont construit puis déployé une formation spécifique au régime agricole.

55 préventeurs supplémentaires, nouveaux référents SEIRICH locaux, ont été formés lors du transfert national. Après une période de prise en main sur le terrain, à leur tour, ces derniers ont formé leurs collègues.

“ Le repérage des produits, des mélanges, des procédés et des activités est l'étape indispensable à la mise en place d'une démarche de prévention et la connaissance de leurs effets est déterminante pour définir la stratégie à mettre en place (hiérarchisation des risques). ”

100% des MSA ont été formées à SEIRICH en 2016 et sont prêtes pour proposer aux entreprises des accompagnements collectifs et individuels.

Sinistralité

Un peu moins de 10% des salariés agricoles ont été exposés, au cours de la semaine écoulée, à des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR). Il s'agit essentiellement de gaz d'échappement diesel, d'huiles minérales entières, de poussières de bois et de silice cristalline.

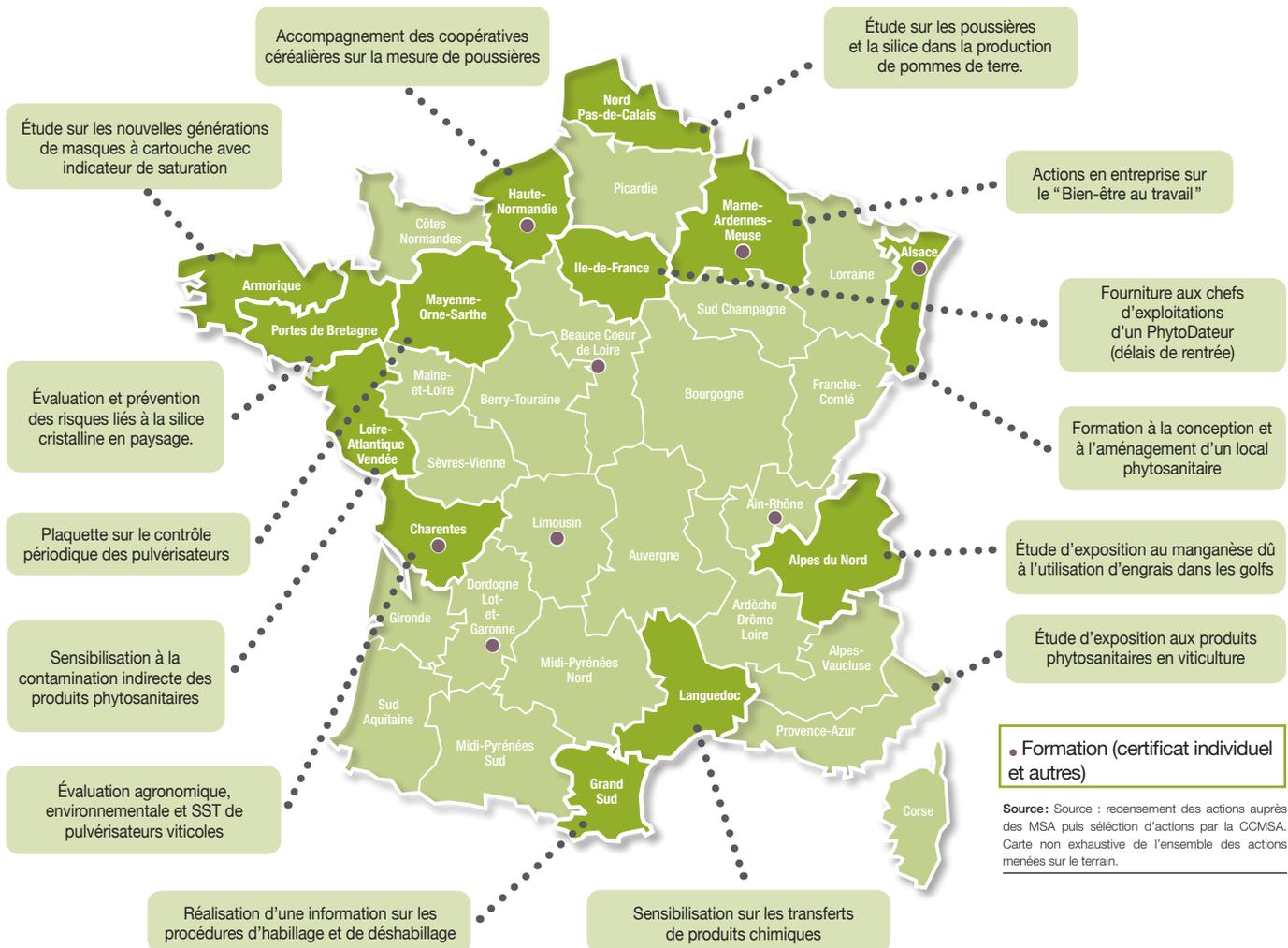
Par ailleurs, près de 25% des salariés agricoles sont exposés à au moins un produit phytopharmaceutique sur les douze derniers mois, avec une répartition quasi homogène entre les herbicides, les fongicides et les insecticides. Les secteurs les plus représentés sont les cultures - élevages, les travaux agricoles et les jardins - espaces verts.

Les maladies professionnelles (MP) avec et sans arrêt liées aux produits pesticides et phytosanitaires égalent 1,6% de l'ensemble des MP au Régime Agricole pour un coût total représentant 4% de l'ensemble des dépenses pour cause de maladies professionnelles, et un coût moyen par MP supérieur de 31 000 euros (soit deux fois et demie plus chère).

Source : PRISME AT des salariés et SID ATMPEXA pour les non-salariés agricoles.



Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR UNE ACTION NATIONALE

La MSA rejoint le Comité de pilotage national INRS SEIRICH

► QUEL EST L'OBJECTIF ?

Adapter l'outil SEIRICH au secteur agricole.

► COMMENT S'EST DÉROULÉE L'ACTION ?

La CCMSA et la MSA Languedoc ont intégré le Comité national de pilotage de SEIRICH.

En 2016, les référents ont réalisé des tests de SEIRICH en entreprises dans différents secteurs agricoles afin de répertorier les aménagements nécessaires à prendre en compte en agriculture.

Ainsi, l'INRS a intégré les demandes compatibles, avec la volonté que SEIRICH reste généraliste. L'outil SEIRICH n'est pas un outil sectoriel, il convient à tous types d'entreprises.

“La démarche avec cet outil permet une réflexion, une aide à la décision, une gestion des actions pour réduire le risque et améliorer les conditions de travail.”

Connaître les problèmes pour améliorer la sécurité des machines

PAR BENOIT MOREAU,

CONSEILLER NATIONAL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, CCMSA



Depuis de nombreuses années, la CCMSA apporte son soutien technique aux programmes européens de normalisation des équipements de travail, en raison de leur incidence positive sur la conception de machines agricoles, forestières et d'espaces verts, rendues ainsi plus sûres pour les utilisateurs.

Dans le cadre du PSST 2016-2020, la MSA souhaite renforcer sa contribution à l'amélioration de la sécurité des machines agricoles. Pour cela, les MSA s'engagent à mutualiser un nombre défini de retours d'expérience sur la connaissance des risques liés à l'utilisation de ces machines.

En 2016, des grilles de signalement permettant de recueillir les informations liées à l'environnement, aux opérateurs et à la machine, ainsi qu'un bagage technique (points de vigilance, phases de travail à risques, ...) ont été définis, pour assister les conseillers en prévention dans la réalisation de ces enquêtes après accident du travail ou observations de chantier.

En parallèle, la CCMSA a défini les machines à enquêter en 2017, en concertation notamment avec les pouvoirs publics. Il s'agit de machines pour lesquelles l'accidentologie est importante et/ou la rédaction ou révision d'une norme de sécurité est en cours.

“ La participation à la normalisation est l'une des actions méconnues de la MSA mais cependant fondamentale pour défendre les intérêts des utilisateurs en termes de sécurité. ”

185 questions sur le machinisme recensées en 2016 auprès du réseau SST MSA auxquelles ont répondu les conseillers nationaux en prévention.

Sinistralité

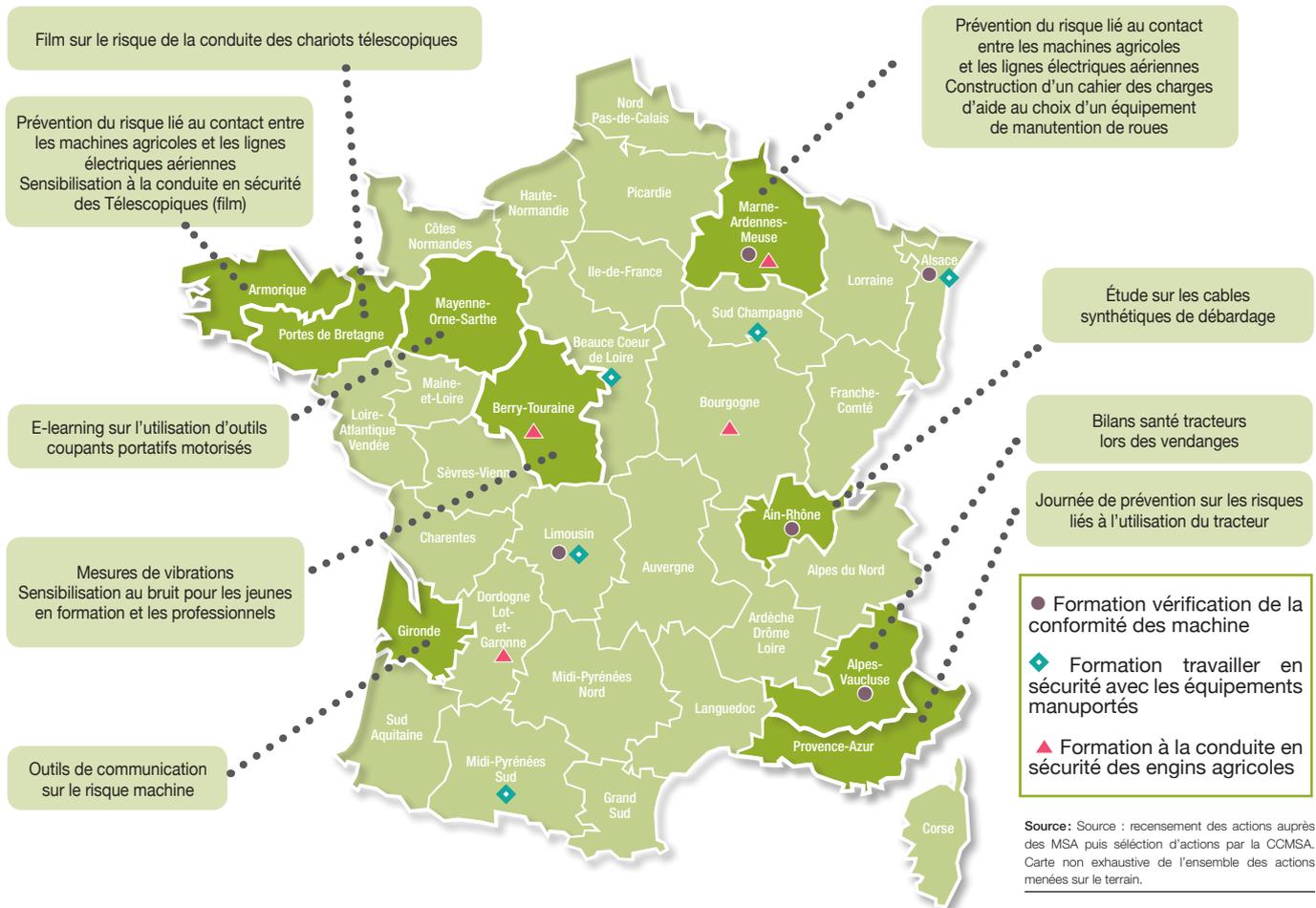
Le risque lié à l'utilisation des équipements de travail représente pour l'ensemble des actifs agricoles, 17 % du nombre total d'accidents du travail et 20 % des coûts. Les accidents les plus graves voire mortels sont générés par les matériels imposants/volumineux pouvant être utilisés ponctuellement comme les engins de récolte ou quotidiennement comme les engins servant à l'alimentation des troupeaux.

Source : SID SST 2015 – CCMSA





Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR UNE ACTION NATIONALE

Amélioration de la sécurité des équipements de travail en hauteur en arboriculture

QUEL EST L'OBJECTIF ?

Améliorer la prise en compte du travail des opérateurs et de l'environnement pour obtenir un niveau de sécurité et de productivité des équipements satisfaisant.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout professionnel de l'arboriculture utilisant des équipements de travail en hauteur non motorisés.

COMMENT S'EST DÉROULÉE L'ACTION ?

La CCMSA et le Ministère de l'agriculture, avec la FNPF¹, l'INRS² et la DGT³, ont commandité une étude ergonomique pour observer les pratiques lors de la récolte des pommes à l'aide de ces équipements.

Grâce aux résultats de cette étude, un cahier des charges pour la conception de ces équipements a été

rédigé et présenté à la commission de normalisation en charge des échelles et moyens d'accès.

¹ Fédération nationale de producteurs de fruits

² Institut National de Recherche et de Sécurité

³ Direction Générale du Travail

“ En 2017, un document sur les règles de conception sécuritaires spécifiques aux équipements de travail en hauteur en arboriculture sera rédigé. L'objectif est que les entreprises disposent de matériel adapté et sûr. ”

Réalisation de formations « Stop aux chutes » pour prévenir les accidents lors de travaux en hauteur



PAR CORALIE HAYER,

CONSEILLÈRE NATIONALE EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, CCMSA

2016 a marqué le lancement des actions nationales de la priorité « Améliorer la prévention des accidents de chutes de hauteur ». Tous les secteurs sont concernés par les chutes de hauteur donc tous sont concernés par cette action de formation.

Un groupe de conseillers en prévention a réfléchi à un programme et un module de formation qui sera une base pour les actions en région.

Pour compléter, différents outils ont été construits par la CCMSA pour aider à diffuser les messages de prévention lors des journées de formation (fiches de présentation des équipements, une base de données pour illustrer différentes situations à risques, ...)

Tous ces outils ont fait l'objet d'une présentation lors d'une journée réunissant les responsables Prévention des Risques Professionnels et les référents chutes de hauteur de chaque région.

Il ressort des évaluations des formations que les participants appartiennent en majorité aux secteurs jardins-espaces verts et polyculture/élevage mais également dans une moindre mesure au secteur des cultures spécialisées comme la viticulture.

“ 95% des participants ont trouvé la formation utile et 92% seraient prêts à la recommander, ce qui nous conforte aussi bien dans l'utilité de cette action que la nécessité de la développer. ”

En 2016, 27 formations à la prévention des chutes de hauteur ont été déployées par les MSA auprès des professionnels agricoles.

Sinistralité

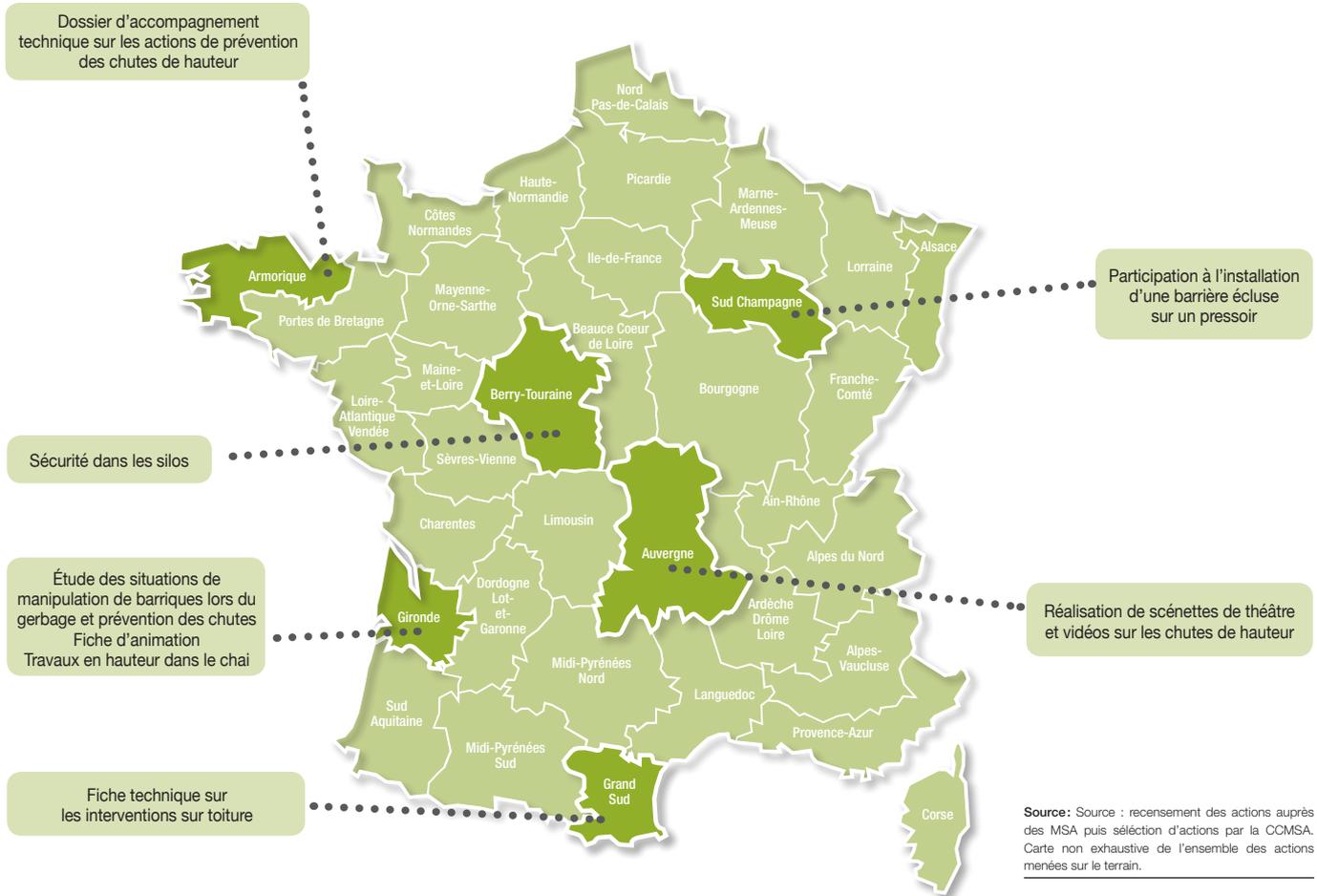
En 2012, 10% des accidents mortels des exploitants étaient des chutes, contre 5% chez les salariés. Les activités de travail dénombrant le plus de chutes de hauteur sont la montée ou descente d'engins agricoles, les déplacements à pied sans transport (déplacements sur une passerelle par exemple), le travail avec des végétaux et la conduite d'un animal.

Source : SID SST – CCMSA





Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR UNE ACTION NATIONALE



Les vidéos « Parlons Solutions chutes »

► QUEL EST L'OBJECTIF ?

Montrer des solutions pour réduire le nombre d'accidents liés aux chutes de hauteur et faire la promotion de solutions de prévention dans tous les secteurs agricoles.

► QUI EST CONCERNÉ ?

Tout professionnel agricole.

► COMMENT S'EST DÉROULÉE L'ACTION ?

Les vidéos ont été réalisées avec le département de valorisation des politiques sociales pour aider à sensibiliser les professionnels agricoles au risque de chute de hauteur, promouvoir la prévention des chutes et l'offre de formation proposée par la MSA.

Deux vidéos ont été réalisées en 2016, l'une dans le secteur viticole l'autre dans une entreprise de jardins-espaces verts.

« Ce format de vidéo est apprécié et permet de passer des messages efficaces en peu de temps. Le témoignage d'un professionnel a plus d'impact et nous aide pour améliorer la prévention des chutes. »

■ Agir sur les déterminants des situations de travail
générateurs de Risque Psycho sociaux

Organisation de réunions-débats « Et si on parlait du travail »

PAR MATHIAS TOURNE,
CONSEILLER NATIONALE EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, CCMSA



« Et si on parlait du travail ? » (ESOPT) est une démarche de prévention primaire des RPS destinée aux exploitants agricoles. Elle est composée d'un film accompagné d'un livret explicatif, d'expérimentations de réunions-débats et d'un cahier des charges pour mettre en place une formation « cultiver son bien-être au travail ».

L'objectif de la démarche est de réunir les conditions pour débattre avec des exploitants agricoles des liens entre la santé et le travail et de les inciter à analyser leur exploitation sous cet angle pour identifier des marges de manœuvre contribuant à améliorer leur santé et la performance globale de l'exploitation.

“ La démarche de prévention primaire des RPS « Et si on parlait du travail ? » est un cheminement pour prendre conscience que le travail et la santé sont étroitement liés dans la performance globale d'une exploitation. ”

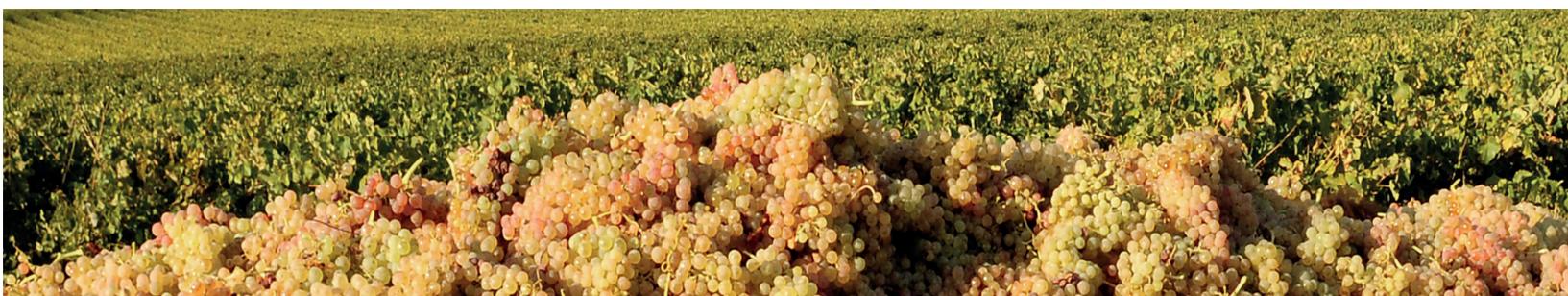
2016 correspond à la première année d'utilisation de la démarche ESOPT par le réseau SST de la MSA. Les perspectives sont de développer l'utilisation de la démarche sur tout le territoire.

Les réunions débats ne sont que le commencement de l'accompagnement des exploitants. L'objectif est de créer des conditions propices à un accompagnement des exploitants agricoles sur la prévention des RPS via le travail. Le développement de l'utilisation de la formation « cultiver son bien-être au travail » proposée par ESOPT est la véritable finalité de cette démarche, car c'est ainsi que les exploitants pourront apprendre à regarder leur travail autrement pour mieux prendre en compte leur santé dans le développement de leur exploitation.

En 2016, 474 exploitants agricoles ont assisté aux réunions-débats organisées par les MSA.

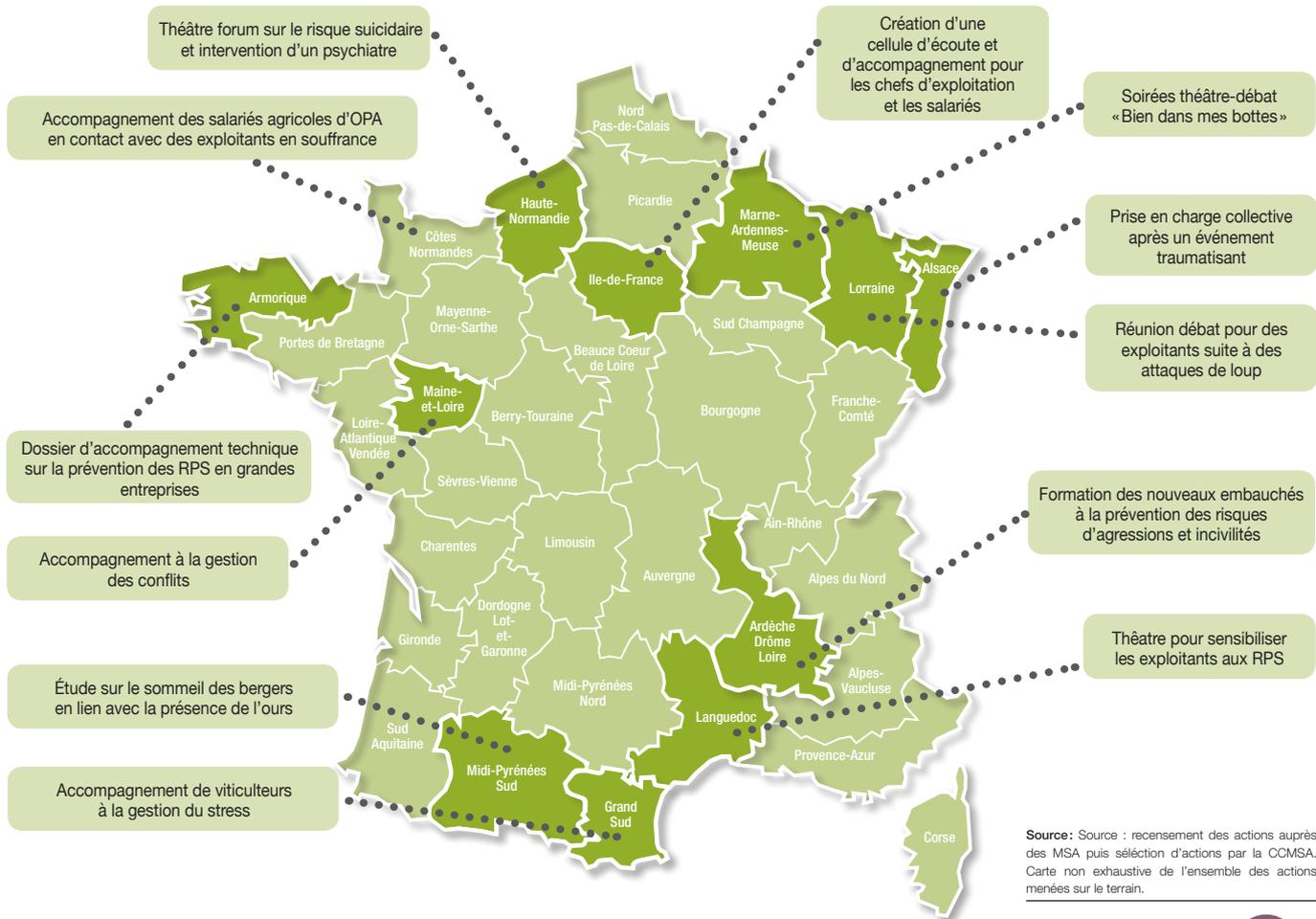
Sinistralité

Les chiffres sont parlants et quelles que soient les composantes du travail étudiées (contraintes de rythme, contrôles, cadences, interruptions, ...), 35 à 60 % des travailleurs allèguent des pressions psychosociales au travail.





Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR UNE ACTION NATIONALE

Les cellules pluridisciplinaires de prévention du suicide (CPP)

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- Donner suite aux signalements de situation difficile d'assurés, provenant d'un service interne à la MSA, d'élus « sentinelles » ou de partenaires extérieurs,
- Étudier chaque situation,
- Prendre contact avec l'assuré. Il est alors accompagné, suivi et orienté si besoin vers des soins ou des partenaires extérieurs.

QUI EST CONCERNÉ ?

L'ensemble des assurés MSA qui éprouvent des difficultés d'ordre sociale, familiale personnelle, financière, professionnelle.

COMMENT S'EST DÉROULÉE L'ACTION ?

En 2016, 1452 assurés ont été suivis par les CPP suite à un signalement.

48% des CPP ont intégré un psychologue ou un psychiatre pour l'accompagnement des assurés.

“Le dispositif des CPP permet une réelle réactivité face à une situation difficile d'un assuré MSA, avec une étude du cas de la personne dans sa globalité, avec la richesse de la pluridisciplinarité : volet social, volet médical, volet financier.”

■ Agir sur la prévention des Troubles Musculo Squelettiques pour les non-salariés dans les secteurs bovins lait, culture et élevage non spécialisé et viticulture

Mobilisation des décideurs sur la prévention des TMS via la méthodologie « Trouvons Mes Solutions adaptées » (TMSa)



PAR PIERRE-ANTOINE BRIAUD,

CONSEILLER NATIONAL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, CCMSA

Initiée en 2015 par un groupe de travail MSA, la méthodologie de mobilisation des décideurs «Trouvons mes solutions adaptées» (TMSa) a été créée et mise à disposition de l'ensemble du réseau des préventeurs en 2016.

Ainsi, plusieurs sessions de transfert national ont été planifiées pour permettre à l'ensemble des services SST qui le souhaitent de se saisir de cette méthodologie. Cette action a pour ambition d'augmenter le nombre d'entreprises en mouvement sur la question des TMS. Cependant, cette méthodologie agit uniquement sur l'aspect mobilisation des entreprises. Il est indispensable par la suite de pouvoir accompagner et évaluer les entreprises sur ces questions. Ainsi, la MSA compte développer et faire monter en compétence son réseau dans les années à venir sur ces questions.

“ La mobilisation des entreprises n'est qu'une première étape, l'accompagnement le plus en amont de ces dernières est indispensable pour diminuer à la source le risque TMS. ”

686 entreprises agricoles ont été mobilisées sur la prévention des TMS en 2016.

Sinistralité

Avec 93% des maladies professionnelles reconnues, les TMS sont les premières maladies professionnelles du secteur agricole.

Pour les salariés, on retrouve une fréquence des TMS la plus élevée dans les secteurs traitement de la viande de gros animaux et traitement des viandes de volailles.

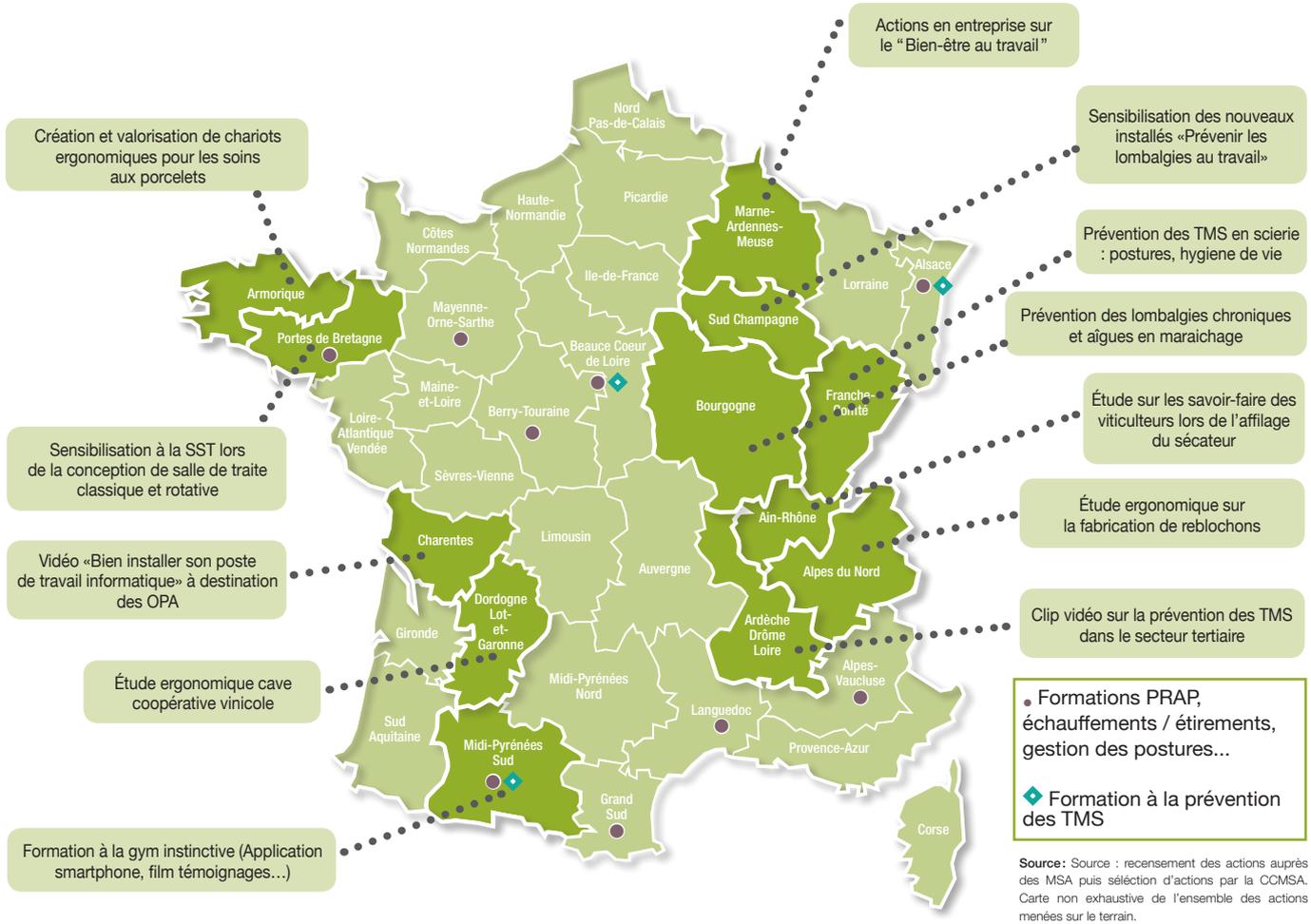
Pour les non-salariés, on observe une fréquence des TMS élevée dans les secteurs élevage de volailles et lapins et exploitation du bois.

Source : Observatoire des troubles musculo-squelettiques des actifs agricoles – bilan national 2010-2014





Exemples d'actions locales menées par les MSA



Mobiliser les cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi (CPME) suite au repérage des travailleurs en situation fragile avec risque de désinsertion professionnelle



PAR HANANE MOUFTADI,
CHARGÉE DE MISSION, CCMSA

La CCMSA s'est engagée, dans le cadre de ses objectifs COG 2016-2020, à généraliser l'existence des cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi. Il s'agit de renforcer l'accompagnement de l'assuré agricole fragilisé professionnellement par un problème de santé et de lui offrir, grâce à l'intervention des services SST, du contrôle médical et de l'action sanitaire et sociale (tous représentés au sein de la CPME) un pack d'orientation ou de prescription adapté à sa situation médicale, économique et sociale. L'objectif final est le maintien en emploi des travailleurs agricoles.

Pour ce faire, le travail de détection de ces personnes est essentiel. Le service SST, à travers le médecin du travail, l'infirmier en santé au travail ou le conseiller en prévention, a l'opportunité d'identifier ces assurés et de les accompagner dans leur démarche de maintien en emploi.

“ Une détection précoce pour un accompagnement renforcé et individualisé de l'assuré. ”

Par ailleurs, la Direction de la Santé Sécurité au Travail (DSST) de la CCMSA s'est mobilisée lors du congrès de santé au travail 2016 à Paris par la publication d'un poster intitulé «La prévention de la désinsertion professionnelle des travailleurs agricoles : le dispositif d'aide et d'accompagnement MSA», ainsi que lors du Symposium INMA 2016 à Tours avec une intervention sur le maintien en emploi.

En 2016, 574 signalements ont été réalisés par les services SST auprès de la CPME.

Données du risque

Le vieillissement de la population active, l'allongement de la durée de la vie professionnelle et l'expansion des maladies, notamment des maladies chroniques, expliquent aujourd'hui les raisons pour lesquelles un grand nombre de salariés et d'exploitants agricoles sort du marché de l'emploi, faisant ainsi progresser les ruptures professionnelles liées à l'état de santé de l'individu.



Exemples d'actions locales menées par les MSA

La MSA Haute Normandie s'est engagée via un partenariat avec la Ligue contre le cancer dans le cadre du maintien dans l'emploi sur la thématique du retour en emploi après un cancer ou une maladie chronique et invalidante.
La MSA Beauce Cœur de Loire participe au Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés.
La MSA des Charentes a organisé une information à destination du secteur viticole concernant le rôle de la MSA dans le maintien en emploi.



ZOOM SUR UNE ACTION NATIONALE



❖ La Convention nationale multipartite pour l'emploi des travailleurs handicapés

QUEL EST L'OBJECTIF ?

La DSST, accompagnée du Département de l'Accompagnement et du Développement Social (DADS) de la CCMSA, souhaite poursuivre son engagement pour mieux définir et mettre en œuvre des actions ciblées de maintien en emploi.

- le diagnostic de situation ;
- la recherche et la mise en œuvre de solutions de maintien.

Les outils mobilisables et les rôles de chacun des opérateurs y sont détaillés.

COMMENT S'EST DÉROULÉE L'ACTION ?

Une cartographie du maintien dans l'emploi a été créée et retrace le parcours de maintien des personnes handicapées, selon leur statut, au travers de 4 grandes étapes :

- la détection de la situation à risque ;
- le signalement ;

“ Fédérer l'intervention de chacun pour mieux sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap.”

■ Bilan des actions menées et des mesures déployées auprès des filières agricoles

Les informations délivrées dans cette partie sont issues des remontées des MSA, consolidées en CCMSA. Ces listes ne sont pas exhaustives de l'ensemble des actions menées sur le terrain.

Exploitations agricoles et assimilées

Comité Technique National 1

- ▶ Valorisation d'une étude ergonomique sur les matériels non motorisés de travail en hauteur auprès de la commission de normalisation en charge des échelles et moyens d'accès. Travaux préparatoires à la rédaction d'un fascicule de documentation décrivant les règles de conception sécuritaires spécifiques aux équipements de travail en hauteur en arboriculture.
- ▶ Contribution à la rédaction d'une norme européenne de sécurité spécifique aux plateformes élévatrices mobiles utilisées pour la taille, la récolte.
- ▶ Communication sur l'utilisation des plateformes élévatrices en sécurité lors de salons professionnels (MSA Maine et Loire au Sival, MSA Dordogne Lot et Garonne à Mécafruit) ou de journées techniques sur le travail en hauteur en arboriculture. (MSA Alpes-Vaucluse).
- ▶ Réalisation d'une étude ergonomique lors de la taille ou de la mise en place de filets de protection des végétaux depuis une plateforme. (MSA Dordogne Lot et Garonne, Gironde et Sud Aquitaine).
- ▶ Réalisation d'un guide d'évaluation des risques en élevage Canin. (MSA Ain-Rhône)
- ▶ Formation à la conception et l'aménagement de bâtiments d'élevage bovins (utilisation d'un logiciel) (MSA Alpes-Vaucluse). Prévention des risques liés aux morsures de tiques. (MSA d'Alsace)
- ▶ Intégrer la prévention des risques professionnels lors de la conception ou de la transformation de chais en viticulture. (MSA Berry Touraine)
- ▶ Sensibilisation à la prévention du risque solaire en viticulture. (MSA Franche Comté)
- ▶ Supports de formation à destination de l'accueil des saisonniers en Culture-Elevage. (MSA Grand Sud)
- ▶ Conception d'un gant anti-piqûre en couvoir. (MSA Maine et Loire)
- ▶ Démarche globale de prévention pour l'amélioration des conditions de travail en cultures légumières de plein champ. (MSA Portes de Bretagne)

Travaux forestiers

Comité Technique National 2

- ▶ Journée de prévention à destination des seniors des travaux forestiers. (MSA d'Alsace)
- ▶ Information et accompagnement sur les RPS à destination des entreprises de travaux forestiers (MSA Franche Comté)
- ▶ Tests de différents dispositifs d'alarme du travailleur isolé (DATI) en situation réelle de travail (MSA Haute Normandie)
- ▶ Prévention sécurité en bûcheronnage (MSA Sud Champagne)
- ▶ Analyse organisationnelle du travail en travaux forestiers (Aménagement d'un nouveau local de stockage et de conditionnement) (MSA Gironde)



Entreprises d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation de produits agricoles

Comité Technique National 3

- ▶ Évaluation du risque lié aux mycotoxines dans une coopérative céréalière. (MSA d'Alsace)
- ▶ Formation à la prévention des risques pour les saisonniers en coopérative. (MSA Beauce Cœur de Loire)
- ▶ Construction d'un plan de circulation en coopérative. (MSA Berry Touraine)
- ▶ Étude ergonomique et tests d'EPI pour les inséminateurs. (MSA Bourgogne et MSA Auvergne)
- ▶ Étude ergonomique en cave coopérative vinicole. (MSA Dordogne Lot et Garonne)
- ▶ Accompagnement des coopératives céréalières sur la mesure de poussières. (MSA Haute Normandie)
- ▶ Accompagnement à l'aménagement d'une ligne d'ensilage en oisellerie. (MSA Midi Pyrénées Sud)

Entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural

Comité Technique National 4

- ▶ Poursuite du partenariat CCMSA - FNCUMA dans le cadre de l'observatoire qualitatif des matériels agricoles (OQMA) ; réalisation des enquêtes sur les faucheuses et les épandeurs de fumier (publication début 2017)
- ▶ Intégration de la Santé Sécurité au Travail en élagage avec la Société Française d'Arboriculture. (MSA Ile de France)
- ▶ Sensibilisation des entreprises de jardins-espaces verts (JEV) à l'accès aux toilettes sur les chantiers. (MSA Ain-Rhône)
- ▶ Panneaux de signalisation de chantiers pour les professionnels de l'élagage. (MSA Alpes du Nord)
- ▶ Formation à l'arrimage des engins. (MSA Ardèche Drôme Loire)
- ▶ Balisage de chantier en bord de route. (MSA Limousin)
- ▶ Formation à la SST des ETA en prévision de la campagne de récolte de la luzerne. (MSA Marne Ardennes Meuse)
- ▶ Mise en place d'une démarche collaborative dans les entreprises de paysage «construire l'équilibre santé/performance». (MSA Portes de Bretagne)
- ▶ Formations sur Connaître et vérifier les EPI en fonction des travaux à réaliser et caractéristiques du chantier. Être informé sur la vérification de l'état et de la conformité des équipements de travail. (MSA Provence Azur)

Organismes de services

Comité Technique National 5

- ▶ Sensibilisation «sédentarité et nutrition» (MSA Alpes Vaucluse)
- ▶ Formation de relais de prévention notamment du point de vue ergonomique, dans le tertiaire (MSA Armorique)
- ▶ Accompagnement des salariés agricoles d'OPA en contact avec des exploitants en souffrance (MSA Côtes Normandes)
- ▶ Prévention des TMS en OPA (écran, posture) (MSA Bourgogne)
- ▶ Accompagnement RPS des salariés d'OPA avec un psychologue (MSA Sud Champagne)
- ▶ Accompagnement sur la Qualité de Vie au Travail (employés et cadres) (MSA Gironde)

Dispositifs techniques et financiers

▶ LES DISPOSITIFS

Plusieurs dispositifs d'accompagnement des projets de prévention des entreprises et chefs d'entreprises non employeurs de main d'œuvre sont mis en œuvre par les MSA. Chaque dispositif correspond à un stade d'appropriation de la culture de prévention.

Les dispositifs Aides Financières Simplifiées Agricoles (AFSA) (pour les TPE comptant moins de 10 salariés ETP) et Aides Financières Simplifiées Exploitants (AFSE) (pour les chefs d'entreprise non employeurs de main d'œuvre) ont pour objectif de «mettre en mouvement» une structure sur les questions de santé-

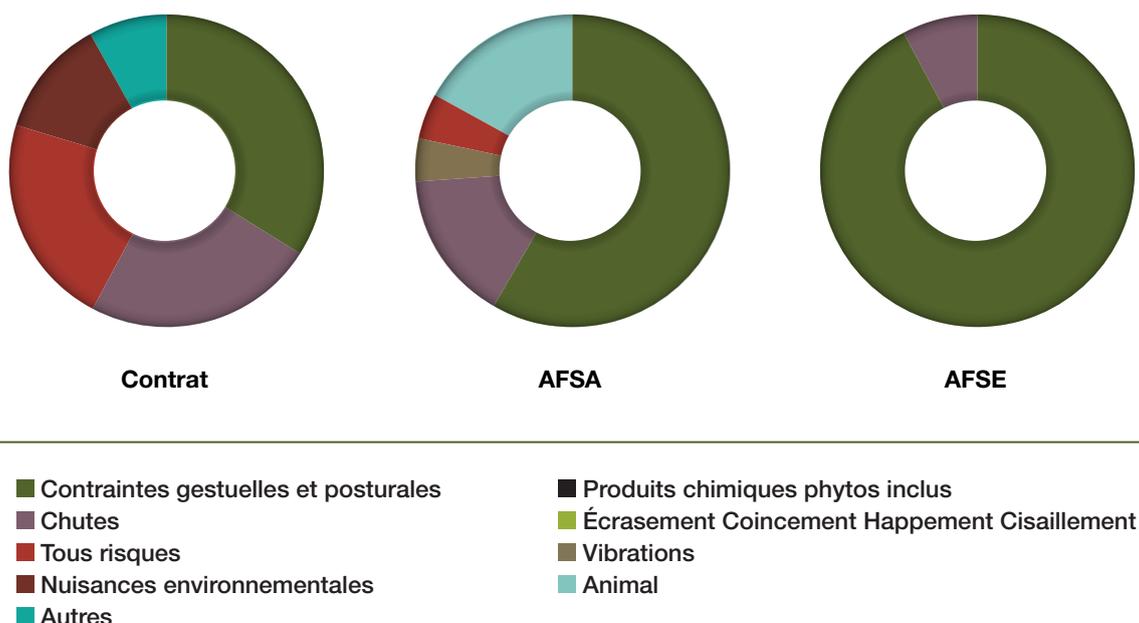
sécurité au travail en réalisant une première action de prévention.

Le dispositif des Contrats de prévention (pour les entreprises comptant moins de 200 salariés ETP) s'adresse, pour sa part, plutôt aux entreprises désireuses d'être accompagnées dans la mise en œuvre d'un programme de prévention pluriannuel et d'acquérir une certaine autonomie en matière de management de la prévention des risques professionnels dans leur structure.

▶ LES PRINCIPAUX RISQUES SUR LESQUELS PORTENT LES MESURES DE PRÉVENTION EN 2016

Presque la moitié des mesures pour chaque dispositif porte sur la prévention des contraintes gestuelles et posturales. Pour les aides AFSA et AFSE, s'adressant à des exploitants et aux employeurs de main d'œuvre, la prévention du risque animal est également un axe d'action de prévention important.

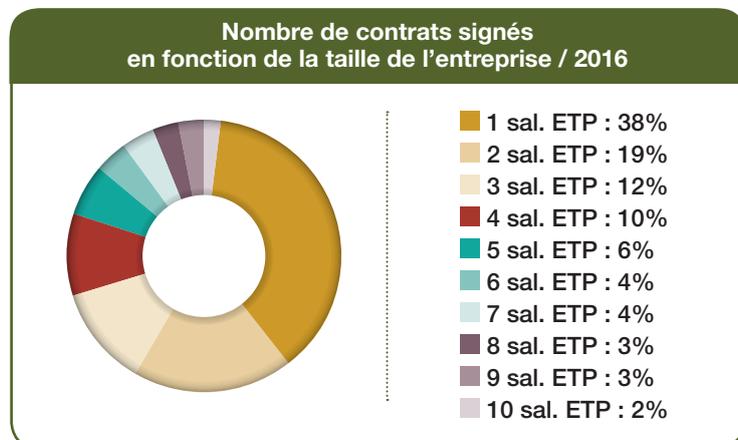
Principaux risques sur lesquels portent les mesures de prévention pour les 3 dispositifs techniques et financiers





► AFSA – PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

84 % des bénéficiaires d'une AFSA en 2016 sont des établissements de 5 et moins de 5 salariés agricoles (ETP).

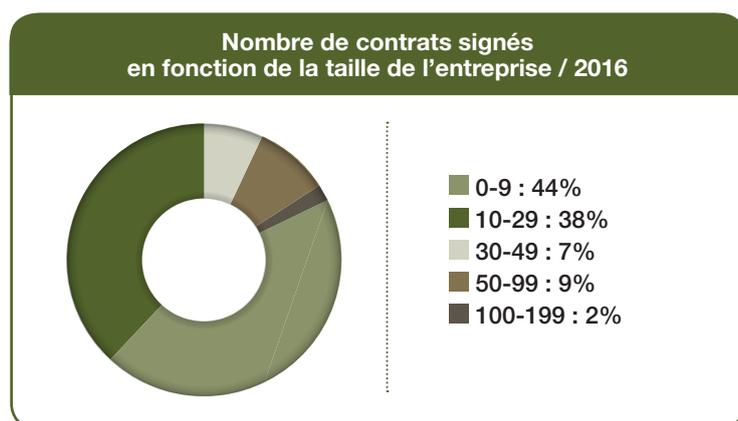


Principaux secteurs bénéficiaires d'AFSA

- Cultures et élevage non spécialisés
- Entreprises de jardins et espaces verts
- Viticulture
- Cultures spécialisées
- Élevage spécialisé de gros animaux

► CONTRATS DE PRÉVENTION – PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

100 contrats de prévention ont été signés en 2016.

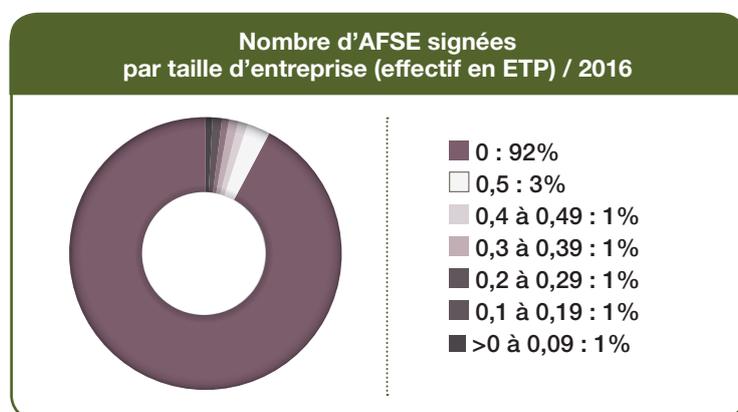


Principaux secteurs bénéficiaires de contrats de prévention

- Entreprises de jardins et espaces verts
- Scieries fixes
- Vinification
- Entreprises de travaux agricoles
- Cultures fruitières
- Maraichage
- Horticulture pépinière

► AFSE – PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

92 % des bénéficiaires d'une AFSE en 2016 sont des structures non employeuses de main d'œuvre.



Principaux secteurs bénéficiaires d'AFSE

- Élevage bovin lait
- Élevage bovin viande
- Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- Élevage ovins, caprins
- Élevage de volailles, de lapins

Ces données sont issues du Rapport annuel 2016 "Dispositifs d'accompagnement technique et financier en prévention présenté aux Comités techniques nationaux"



AGRICAN

► AGRICAN, C'EST QUOI ?

AGRICAN (AGRIculture et CANcer) est une cohorte de 180 000 salariés et non-salariés agricoles, actifs et retraités.

► QUEL EST L'OBJECTIF ?

L'objectif est d'étudier les effets des expositions professionnelles sur l'apparition de certains cancers. Cela nécessite un suivi de plus d'une dizaine d'années.

► QUEL EST LE BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2016 ?

Les résultats sur le lien entre activités agricoles et risque de cancers de la prostate (Lemarchand et al, 2016) et le lien entre activités d'élevage et risque de cancers pulmonaires (Boulangier et al, 2016) ont été publiés.

► QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Validation et traitement des données du questionnaire de suivi, envoi de questionnaires spécifiques complémentaires, poursuite des analyses internes, addition des dernières données disponibles des registres des cancers.

SUMER

► SUMER, C'EST QUOI ?

Sumer est l'enquête de surveillance médicale des risques professionnels menée par le Ministère du travail auprès de 50 000 salariés, tous régimes de protection sociale confondus.

► QUEL EST L'OBJECTIF ?

L'objectif est de suivre les évolutions des expositions professionnelles des salariés pour orienter les actions de prévention.

► QUEL EST LE BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2016 ?

La CCMSA a diffusé le dernier bulletin thématique de l'enquête SUMER AGRICOLE 2010 « Les expositions professionnelles des salariés agricoles d'élevage bovins » (bulletin N°13, février 2016).

Elle a mis en ligne sur le site ssa.msa.fr les prévalences des principales expositions professionnelles pour d'autres filières agricoles et a poursuivi l'exploitation des données de l'autoquestionnaire relatif aux facteurs psychosociaux. 67 médecins du travail se sont portés volontaires pour la nouvelle enquête et ont été formés au recueil des données par la DARES et la CCMSA.

► QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Analyse des données de l'autoquestionnaire SUMER 2010, bilan de la collecte Sumer 2017.

Biométrie du folpel auprès de travailleurs viticoles

► EN QUOI CONSISTE CETTE ÉTUDE ?

Elle consiste à estimer l'exposition réelle à un produit par une mesure biologique.

► QUEL EST L'OBJECTIF ?

Estimer l'exposition et la contamination de travailleurs viticoles au folpel (fongicide) lors de différentes phases d'activité.

► QUEL EST LE BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2016 ?

Cette étude est pilotée par la MSA Provence Azur en partenariat avec la CCMSA et appuyée par le centre anti-poison de Paris. La technique d'analyse des prélèvements d'urines a été mise au point. Le protocole, le questionnaire et les documents d'information ont été réalisés.

► QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Après avis favorable du Comité de Protection des Personnes et l'autorisation de la CNIL: recrutement de professionnels volontaires, collecte des données et analyses des prélèvements.



■ Surveillance de la santé au travail des professionnels et connaissance des activités de travail et des risques associés



Étude de séroprévalence d'agents pathogènes transmissibles par la tique *Ixodes ricinus*

► EN QUOI CONSISTE CETTE ÉTUDE ?

Cette étude consiste à utiliser la sérothèque constituée en 2003 à l'occasion de l'étude de séroprévalence de la borréliose de Lyme et de l'encéphalite à tiques chez des professionnels forestiers dans le Grand Est de la France.

► QUEL EST L'OBJECTIF ?

L'objectif est de hiérarchiser le niveau d'exposition professionnelle des principaux agents pathogènes transmissibles par *Ixodes ricinus* dans le Nord-Est de la France (*Borrelia burgdorferi* s.l, TBEV, *Anaplasma phagocytophilum*, *Babesia microti*, *Babesia divergens*, *Bartonella henselae*, *Francisella tularensis*).

► QUEL EST LE BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2016 ?

Les résultats ont été publiés dans une revue internationale (Rigaud et al, 2016).

► QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Etude de faisabilité pour estimer l'évolution, depuis 2003, de la séroprévalence de *B. burgdorferi* et d'autres agents pathogènes dans le quart Nord-Est de la France.

Étude sur les AT graves non mortels

► EN QUOI CONSISTE CETTE ÉTUDE ?

Devant le poids des accidents du travail dits graves non mortels, mais le peu d'éléments disponibles sur les raisons de leur survenue, proposition a été faite de réaliser une étude (en 2019) pour obtenir une connaissance plus importante des déterminants et composantes de ce type d'AT.

► QUEL EST L'OBJECTIF ?

Le but est d'aider à la création ou au complètement des actions de prévention visant spécifiquement les AT graves non mortels.

Cette accidentologie étant particulière, l'apport des services de SST de la MSA est capital. En effet, c'est grâce à la réalisation sur le terrain d'un certain nombre d'enquêtes post accident du travail que le recueil d'informations s'enrichira.

► QUEL EST LE BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2016 ?

99 enquêtes ont été réalisées en 2016 par les MSA sur des secteurs d'activité ciblés (salariés : viticulture et entreprises de jardins, paysagistes, et de reboisement ; non-salariés : élevages bovins lait et élevages bovins viande).

► QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

L'action sera poursuivie en 2017 en doublant le nombre d'enquêtes à réaliser, avec un point d'étape statistique au sujet des principales questions concernant les enquêtes de 2016.



Phyt'Attitude

Phyt'attitude recense et analyse les intoxications phytosanitaires. Les remontées d'information sont transmises par le réseau SST des MSA. Les signalements sont réalisés via le numéro vert 0800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe ou mobile en France).

Les signalements sont expertisés par 2 experts toxicologues et les signalements de pathologies aiguës donnent lieu à une imputabilité pour être ensuite saisis sur la base Phyt'Attitude.

En 2016, 139 dossiers ont été réceptionnés. 133 ont été analysés selon la répartition suivante :

- pathologies aiguës : 93 dossiers, soit 70%,
- pathologies chroniques : 40 dossiers, soit 30%,

L'ANSES est en charge notamment, de l'évaluation de la sécurité et de l'efficacité des produits phytopharmaceutiques et depuis le 1er juillet 2015 de la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM). A sa demande, la CCMSA a réalisé 42 extractions pour l'année 2016 sur des substances actives préoccupantes.

L'observatoire des TMS des actifs agricoles Bilan 2010-2014

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent pour le secteur agricole comme pour le régime général, l'essentiel des pathologies reconnues au titre des maladies professionnelles (MP).

La CCMSA a mis en place un observatoire des TMS à partir du dénombrement statistique des MP reconnues depuis l'année 2002 pour les actifs agricoles (salariés et exploitants).

Cet observatoire permet de suivre l'évolution d'indicateurs spécifiques sur les TMS, mais aussi les

actions menées par la CCMSA en partenariat avec la MSA, les faits marquants, les outils élaborés et les principales interventions de la MSA dans les grandes manifestations sur les TMS.

L'observatoire des TMS 2010-2014 présente les données d'évolution des TMS reconnus en maladie professionnelle pour la période 2010-2014. Il montre l'importance de ces maladies qui représentent 93% de l'ensemble des maladies professionnelles reconnues (96 % pour les salariés agricoles et 87 % pour les non-salariés agricoles).

L'observatoire des zoonoses en agriculture

Depuis 2008, les services SST de la MSA se sont dotés d'un Observatoire des Zoonoses en Agriculture. Chaque médecin du travail est invité à rapporter tous les cas de zoonoses professionnelles qu'il rencontre au cours de sa pratique médicale. L'objectif est de mieux connaître le risque zoonotique dans les différents contextes de travail du milieu agricole, en tenant compte des réalités de terrain, afin d'élaborer des mesures de prévention appropriées pour chaque situation d'exposition.

De 2008 à 2016, 436 cas de zoonoses ont été rapportés, les plus fréquentes étant la borréliose de Lyme et la fièvre Q. Elles concernent le plus souvent des travailleurs du secteur forestier et sylvicole, et de l'élevage ovins-caprins.



Observatoire des zoonoses en agriculture



Plan Santé Travail 3 (2016-2020)

La déclinaison nationale du Plan Santé au Travail (PST3) à travers la participation de la CCMSA au Comité de Pilotage et différents groupes de travail, a donné lieu pour l'année 2016, à l'élaboration de douze fiches «actions».

Ces douze fiches déclinent de manière opérationnelle les actions à mettre en place pour favoriser la culture de prévention, cibler les risques prioritaires, développer la qualité de vie au travail :

- outiller, évaluer et pérenniser les démarches de prévention sur les risques psychosociaux,
- évaluer et diffuser les démarches et outils développés en matière de prévention des TMS,

- promouvoir auprès de tous les acteurs de l'entreprise la QVT comme une démarche stratégique reposant sur le dialogue social et intégrant un volet «qualité du travail»,

- expérimenter et développer une offre de services contre la chute de plain-pied,
- structurer une offre de services et des actions partenariales en direction des TPE/PME,
- renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail et en management du travail,
- accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective....

Les Commissions Paritaire d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT)

Les CPHSCT sont des instances de proximité permettant aux entreprises agricoles dépourvues de délégué du personnel ou de CHSCT, d'avoir un lieu de concertation, d'échanges et de propositions sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que sur la santé et la sécurité.

En 2016, 32 CPHSCT départementales et 10 pluri-départementales ont été dénombrées. Fort du constat qu'elles peinaient à fonctionner, une démarche de dynamisation a été initiée par la MSA, dont le déploiement aux équipes SST s'est terminé en fin

d'année.

Les objectifs visés sont de repositionner le rôle de chacun des protagonistes et d'outiller les CPHSCT pour qu'elles fonctionnent en autonomie.

Un recensement a été réalisé afin d'avoir une vision nationale du fonctionnement de ces commissions. Les CPHSCT ont développé une large palette d'actions allant de la formation à l'étude ergonomique, et ce en couvrant tous les risques.

Un espace dédié à la valorisation de ses actions a été créé sur le site ssa.msa.fr.

La CCMSA, un partenaire de l'AISS historique et impliqué

PAR MAGALIE CAYON, RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



La CCMSA est membre de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et s'implique depuis plus de 20 ans au sein de la section «Prévention des risques professionnels en agriculture».

La CCMSA a organisé du 12 au 14 octobre 2016 le 38e colloque international «Innové en prévention» qui a réuni plus de 100 participants, de près de 15 nationalités. Plus de 25 communications sur la prévention des risques en agriculture ont été présentées. Les thématiques : stratégies de prévention, agroéquipements, produits chimiques, risques psychosociaux, enseignement ont fait l'objet de communications. Un après-midi étant consacré à la situation dans les pays émergents (Tunisie, Cameroun, Turquie, Pakistan).

Une journée technique a été organisée dans l'Oise. La MSA de Picardie a accueilli les congressistes pour deux visites techniques, l'une sur le centre de Gouvieux

de l'Association de Formation et d'Action Sociale des Ecuries de Courses (AFASEC), l'autre organisée avec l'entreprise d'espaces verts Loiseleur intervenant sur le Parc Astérix. Cette journée a permis de montrer le savoir-faire de la MSA en matière de SST sur le terrain.

« A l'international, la MSA valorise ses pratiques et s'enrichit par la connaissance des méthodes d'intervention en prévention des autres pays »

Formation

PAR SYLVIE DE LA FABRÈGUE, RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT EXPERTISE, PILOTAGE ET SUIVI BUDGÉTAIRE (DEPSB), CCMSA



Le parcours de formation des nouveaux conseillers en prévention d'une durée de 69 jours, répartis sur 2 années comprend plusieurs temps forts sur le terrain (stages et projet de prévention) suivis de restitutions.

La réalisation en 1^{re} année de deux stages permet aux stagiaires :

- pour le stage en MSA, de découvrir le fonctionnement d'un service SST d'une autre MSA et de dégager une bonne pratique transposable dans leur service.
- pour le stage en filière agricole, d'appréhender le travail réel d'un secteur agricole et recenser les activités et les risques à prévenir de façon à faciliter le travail des nouveaux conseillers en prévention dans le secteur concerné.

La réalisation d'un projet en prévention en 2^e année et sa restitution orale sont l'occasion pour les nouveaux conseillers d'échanger avec leurs pairs sur les leviers et les freins rencontrés dans l'exercice de leur métier et de mutualiser des bonnes pratiques.

En 2016, 2 groupes de secrétaires/assistants et un groupe de conseillers en prévention et de techniciens régionaux de prévention ont été formés, aux évolutions de la réglementation, à l'optimisation de l'utilisation du nouvel outil informatique @touprev et aux aspects relationnels et organisationnels du métier en relation avec les employeurs, les salariés et les non-salariés.

« Les formations initiales et continues SST prennent en compte les priorités du nouveau PSST 2016-2020, les évolutions de l'environnement agricole et de la SST et les préoccupations de terrain. »

► 2 promotions de formation des Nouveaux Conseillers en Prévention en 2016:

- 39^e cycle – 2^e année (6 stagiaires)
- 40^e cycle – 1^{re} année (12 stagiaires)

► 27 secrétaires/assistants SST en formation continue avec l'ASFOSAR

► 820 stagiaires (médecins du travail, conseillers en prévention, infirmiers en santé travail) en formation à l'INMA soit 1302 journées stagiaires

Juridique

PAR HANANE MOUFTADI, CHARGÉE DE MISSION AU DEPSB, CCMSA



« Une expertise juridique pour asseoir et sécuriser l'activité de notre réseau. »

L'activité première de la DSST au niveau juridique reste l'accompagnement de son réseau sur toutes les problématiques de droit qu'il rencontre.

Pour renforcer l'expertise juridique des préventeurs MSA en matière de SST, la DSST continue à participer à leur formation continue et à intervenir dans le cadre du diplôme de médecine du travail en agriculture.

En 2016, la newsletter interne au réseau SST MSA intitulée FASST (Fil d'Actualité en Santé et Sécurité au Travail) a été enrichie d'une rubrique juridique reprenant des assistances juridiques de terrain et une veille réglementaire.

► 677 assistances juridiques réalisées en 2016

► 7 jours de formation juridique au réseau (INMA et ASFOSAR) en 2016



Sauvetage Secourisme du Travail en agriculture (SSTa) et Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)



PAR CARMEN GARCIA, CHARGÉE D'ÉTUDE AU DEPSB, CCMSA

En 2016, 2 formateurs SSTa ont suivi avec succès la formation de formateurs de formateurs organisée par l'INRS.

En Sauvetage Secourisme du Travail, 44 nouveaux formateurs ont été formés et 424 formateurs ont suivi une formation de Maintien et d'Actualisation de Compétence (MAC) afin d'être à nouveau certifiés pour former des Sauveteurs Secouristes du Travail dans leur entreprise et leur établissement scolaire.

Le réseau MSA s'est étoffé de 19 nouveaux formateurs PRAP. Seize formateurs PRAP ont suivi une formation de Maintien et d'Actualisation de Compétence (MAC) pour continuer à former des acteurs PRAP dans leur entreprise ou établissement scolaire.

En 2016, le groupe de travail national secourisme a mis à jour les déroulés pédagogiques SSTa.

“ Le réseau MSA comprend 3 formateurs de formateurs SSTa qui ont pour objectif de former directement dans leur région des formateurs SSTa. ”

► **44 nouveaux formateurs SSTa en 2016**

► **1033 formateurs actifs en 2016**

Evaluation des actions SST

PAR THUY-NGUYÊN NGUYÊN, CHARGÉE DE MISSION AU DEPSB, CCMSA



“ L'évaluation est une partie intégrante des actions menées dans le plan SST MSA. ”

En 2016, chaque MSA a reçu un kit méthodologique d'évaluation comprenant plusieurs questionnaires pour apprécier la satisfaction de leurs actions auprès des professionnels agricoles.

Ainsi, les informations collectées permettront d'améliorer les actions menées tant dans leur élaboration et leur réalisation que leur évaluation. Au regard de cet objectif, les enquêtes Pétales ont été pérennisées pour 2016/2020 et ont fait l'objet d'une refonte. Les principaux changements :

- Une utilisation plus intuitive
- Un portail recentré sur les 4 enquêtes les plus utilisées : formation à chaud, formation à froid, bilan aide financière, stand/micro-trottoir
- Une analyse transversale et globale grâce aux filtres
- Des rapports simplifiés.



Des outils et des animations pour promouvoir le Plan Santé-Sécurité au Travail (SST)



PAR FRÉDÉRIQUE JACQUET-LIBAUDE, RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT VALORISATION DES POLITIQUES SOCIALES (DVPS)

Pour accompagner la direction de la SST dans la promotion du nouveau plan 2016-2020 auprès de ses adhérents et de ses partenaires, le département Valorisation a développé des outils à destination du réseau et des adhérents : supports de sensibilisation, animations, schéma synthétique du plan qui met en avant chaque priorité avec un chiffre clé et les actions prioritaires associées.

► DES OUTILS DIGITAUX POUR OPTIMISER LA COMMUNICATION RÉSEAU

Une newsletter diffusée tous les 2 mois par la CCMISA informe régulièrement le réseau SST sur l'avancée des actions du plan ainsi que sur l'activité pérenne avec des actualités juridiques, bilans, outils etc... nécessaires à leur activité.

Un nouveau rubricage Intranet adapté à la fois aux axes prioritaires du plan et à l'activité pérenne pour faciliter l'accès du réseau aux documents, informations et supports.

► DES OUTILS D'ANIMATIONS POUR SENSIBILISER NOS ADHÉRENTS

En 2016, un panel d'animations a été conçu pour la prévention des risques chutes de hauteur: quizz, vidéos, parcours ludiques et jeux interactifs, qui visent à faire prendre conscience des risques encourus par les adhérents, au quotidien dans leur travail ; et qui permettent aux professionnels de la SST de faire la promotion de leur expertise, de l'accompagnement qu'ils proposent et des formations qu'ils dispensent.

► UNE CARTOGRAPHIE POUR VALORISER LES ACTIONS LOCALES DE LA MSA

Le site Internet dédié à la SST en agriculture, ssa.msa.fr, met en avant une sélection d'actions réalisées localement par les MSA et représentées sur une carte de France. Partenaires, enseignants, membres CHSCT/CPHSCT et adhérents MSA peuvent prendre contact avec leur MSA pour en savoir davantage sur les actions qui les intéressent.

“ Le schéma synthétique du PSST 2016-2020 a été diffusée auprès de 450 partenaires nationaux et locaux. Editée à plus de 6 000 exemplaires, il est distribué par notre réseau SST. ”

ZOOM PREVENTICA 2016

► Quelle action ?

Participer à Préventica Lille et Rennes en 2016, c'était répondre à la volonté de la MSA de promouvoir son rôle d'acteur clé de la SST en agriculture auprès des professionnels de la santé et de la sécurité. Notre présence s'est articulée autour de 4 axes :

- présentation de différents types d'outils de sensibilisation utilisés sur les salons, lors de formations,
- mise à disposition de notre documentation,
- inscription à la newsletter du ssa.msa.fr,
- mise en relation avec le réseau SST des MSA concernées.

La MSA a également animé des conférences thématiques: chutes de hauteur, prévention des RPS, atouts de la pluridisciplinarité MSA, CPHSCT.

► Quel bilan pour ces 2 salons ?

- 350 visiteurs sur notre stand
- Près de 220 personnes ont assisté à nos conférences thématiques
- Près de 300 fiches contact renseignées
- Plus de 70 professionnels réorientés vers les équipes SST



Avec le ssa.msa.fr, trouvez toute l'actu SST dont vous avez besoin

Le site Internet SSA de la MSA, c'est l'assurance :

- d'avoir accès rapidement aux supports SST les plus complets,
- d'avoir des informations fiables et actualisées,
- d'être au courant de l'actu et des nouveautés.

ssa.msa.fr, la bibliothèque en ligne
de la prévention agricole



www.ssa.msa.fr



L'essentiel & plus encore

CAISSES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ SOCIALE (CGSS)

■ Activité et actions menées dans les départements d'Outre-Mer

La prévention auprès des exploitants agricoles dans les départements d'Outre-Mer

Le dispositif de prévention des risques professionnels concernant les exploitants des quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) est mis en œuvre depuis 2006.

Les données de la CGSS de Guadeloupe n'ayant pu être communiquées pour des raisons indépendantes

de leur volonté, celles-ci n'apparaîtront pas dans le bilan SST 2016.

En 2016, l'effectif théorique des préventeurs dédié aux 3 CGSS est de 3 ETP.

L'effectif théorique des médecins du travail dédié aux 3 CGSS est de 0,5 ETP.

Les tableaux d'activité des 3 CGSS

► POPULATION AGRICOLE SUIVIE

3 CGSS	Nombre
Nombre de chefs d'exploitation*	12 677
Nombre de conjoints chefs d'exploitation	2 617
Aides familiaux	825
TOTAL 3 CGSS	16 119
* Dont 437 nouveaux installés	

Source : rapports d'activité 2016 des CGSS Martinique, Réunion, Guyane

► LES ACTIONS DE PRÉVENTION

3 CGSS	Nombre de jours	% du nombre de jours
Etudes mesures et enquêtes*	338	70%
Formation	73	15%
Actions de valorisations	35	7%
Documentation	3	1%
Actions financières	19	4%
Evaluation	12	3%
TOTAL 3 CGSS		

* intervention en entreprise, diagnostic de prévention, analyse de poste, suivi de projet, groupe de travail en entreprise, conseil technique, étude, enquêtes

Source : rapports d'activité 2016 des CGSS Martinique, Réunion, Guyane

Les 3 CGSS ont prioritairement travaillé sur le risque chimique (21%). Les Troubles Musculo Squelettiques viennent en seconde position (20%).

Les 3 CGSS ont décliné prioritairement leur offre de prévention en direction des exploitants des secteurs cultures ou élevage d'animaux.



Exemples d'actions locales menées par les CGSS

► MARTINIQUE

• Agir sur la prévention des risques professionnels dans la filière hippique

Mesure d'exposition aux poussières dues au sable (silice cristalline) utilisé pour la piste d'apprentissage dans un centre équestre.

• Actions centrées sur les agents chimiques dangereux (ACD) Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR)

Organisation de rencontres sur la sensibilisation à la prévention des risques professionnels en agriculture dans le cadre des certificats individuels pour l'application des produits phytopharmaceutiques, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, pour les exploitants

agricoles ainsi que pour les jeunes dans les lycées professionnels agricoles.

Participation à la refonte de la brochure ED 870 de l'INRS «Utilisation des produits phytosanitaires en agriculture tropicale»

• Promouvoir la démarche d'évaluation des risques professionnels et la réalisation du Document Unique auprès des TPE

Formation d'un réseau d'intervenants référencés pour aider, au travers de formations-action, les TPE à mettre en place une démarche d'évaluation des risques professionnels pour la réalisation du Document Unique.

► RÉUNION

• Prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires

Réalisation d'une étude régionale sur l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture à La Réunion avec la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt et la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

Animation d'un stand sur la thématique des Equipements de Protection Individuelle nécessaires lors de l'utilisation de produits phytosanitaires, aux

jours Agrofert'iles organisées par l'Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière, Légumière et HORTICOLE, à destination des élèves de l'enseignement agricole.

• Accompagner les nouveaux installés dans la prévention des risques professionnels

Interventions de sensibilisation à la prévention des risques professionnels auprès des futurs exploitants agricoles lors des stages préparatoires à l'installation.

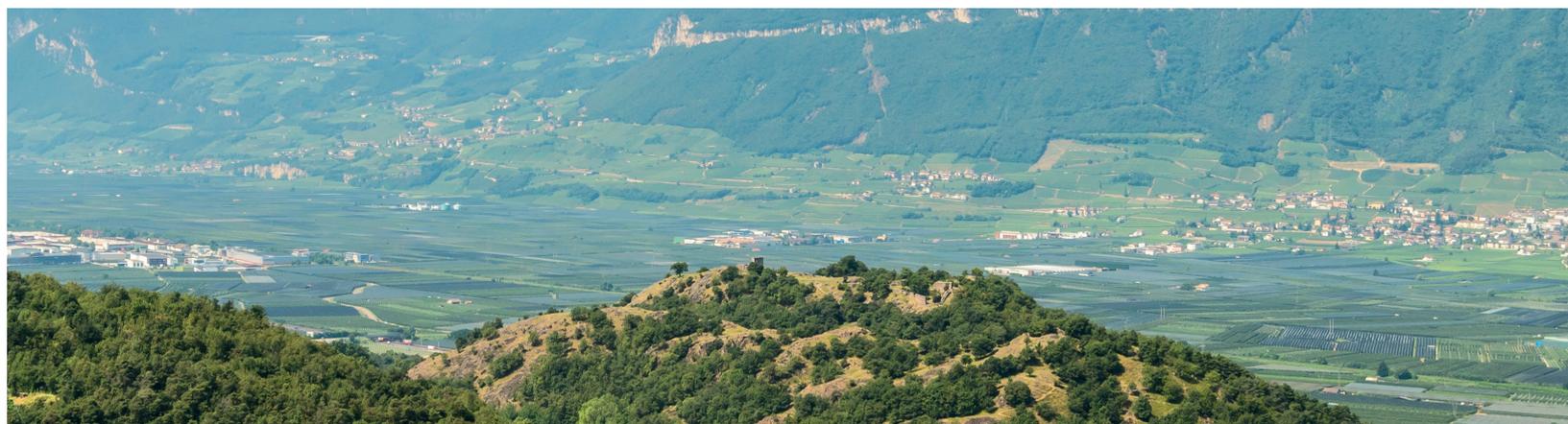
► GUYANE

• Prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires

Réalisation d'une campagne de communication sur les moyens de stockage conformes pour les produits phytosanitaires.

Agir en prévention primaire

Participation aux formations Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants et aux stages préparatoires à l'installation.



La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole